

2020
COMPTÉ
ADMINISTRATIF

METZ
MÉTROPOLE



RAPPORT BUDGÉTAIRE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2021

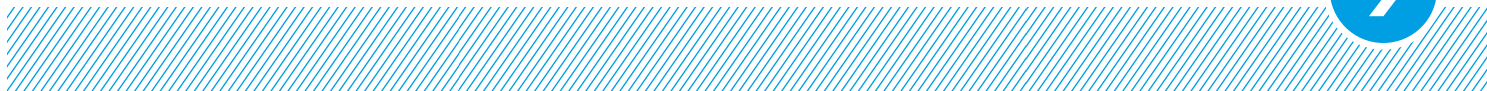


Table des matières

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.....	2
PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
A. UN EXERCICE SOUS LE SCEAU DE LA CRISE SANITAIRE ET DU PLAN DE REDEMARRAGE.....	7
B. UNE EPARGNE BRUTE EN LEGERE BAISSSE	12
C. UNE DETTE MAITRISEE	13
D. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES CONSTANTS	14
E. DES RESSOURCES STABLES EN FONCTIONNEMENT, MAIS EN NETTE HAUSSE EN INVESTISSEMENT 15	
1. Les recettes de fonctionnement	15
Les recettes fiscales.....	16
Les autres recettes de fonctionnement	17
2. Les recettes d'investissement	20
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	22
A. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, UNE POLITIQUE FORTEMENT IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE 24	
B. DES MOYENS GLOBAUX EN HAUSSE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	27
C. LA POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	30
D. LE RENFORCEMENT DE LA COMPETENCE LOGEMENT, HABITAT ET COHESION SOCIALE	32
E. L’AFFIRMATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU METROPOLITAIN.....	34
F. DES MOYENS TOUJOURS ELEVES DEDIES AUX SERVICES URBAINS.....	37
G. L’APPUI DES SERVICES SUPPORTS DANS L’EXERCICE DES POLITIQUES PUBLIQUES	41
PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES.....	44
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS.....	44
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	48
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	52
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	55
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	58

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Faits marquants de l'exercice 2020 :

Les résultats du Compte Administratif 2020 sont à apprécier au regard de la singularité de cet exercice, caractérisé par un triple contexte de crise sanitaire et économique majeure, de prise de compétences nouvelles et de renouvellement de l'assemblée délibérante selon un calendrier inusité.

En effet, après deux exercices de montée en puissance de la Métropole sur le périmètre issu des transferts de 2017 - loi NOTRe - et 2018 - compétences transférées des communes suite à l'évolution en Métropole -, la collectivité a vu ses compétences s'élargir à nouveau en 2020 avec le transfert des compétences sociales du département en matière de Fonds Solidarité Logement, de Fonds d'Aide aux Jeunes et de Prévention Spécialisée. Cette nouvelle modification de périmètre est globalement neutre sur les résultats financiers de la Métropole, puisque les crédits afférents aux nouvelles compétences (3 M€ dépensés en 2020) font l'objet d'une compensation de la part du département.

L'impact de la crise sanitaire sur les équilibres 2020 est plus substantiel, bien que d'une intensité différente entre le Budget Principal, relativement préservé en 2020, et le Budget Annexe Transport, qui a supporté l'essentiel des pertes de recettes enregistrées par la collectivité.

Sur le Budget Principal, les pertes de recettes liées au COVID 2019 sont restées plutôt limitées : elles concernent principalement la Taxe Locale de Séjour (TLS) et les recettes de billetterie de l'Opéra Théâtre (respectivement -186 k€ par rapport à la prévision de 900 k€ au BP 2020 et -296 k€ pour une prévision initiale de 630 k€). Les conséquences de la crise sont plus importantes en matière de dépenses, avec 2,3 M€ de dépenses nouvelles directement liés à la crise et aux mesures d'urgence décidées par la collectivité au printemps 2020 :

nature de la dépense	CA 2020
Fonds Résistance	451 800,00
Subventions manifestations parc des expos	150 000,00
Remboursements billets OT	121 183,66
Fournitures d'entretien et spécifiques - charge nette	361 250,65
Loyers et charges supplémentaires	281 562,59
Aide à l'achat de vélos électriques et cargos	188 396,29
Frais supplémentaires entretien locaux	82 188,04
Locations salles mesures de distanciation	28 673,82
Dépenses diverses communication	149 744,14
Dépenses diverses équipements culturels	13 661,62
Autres dépenses	18 485,59
TOTAL	1 846 946,40

Les pertes de recettes et les dépenses engagées pour faire face à la crise ont été essentiellement financées par des redéploiements de crédits, notamment de moyens mis en réserve dans le cadre du

BP 2020 en prévision d'actions souhaitées par le nouvel exécutif. De manière subsidiaire, l'aide de l'Etat (222 k€ au titre de l'achat de masques et 189 k€ au titre des pertes de recettes tarifaires) a limité l'impact de la crise sur le budget principal de la Métropole.

L'essentiel des pertes de recettes générées par la crise sanitaire ont affecté le Budget Annexe Transport (BAT) qui enregistre des recettes de billetterie en baisse de 3,63 M€ par rapport à la prévision initiale (14 M€ HT) et un versement mobilité inférieur de 1,69 M€ au produit attendu en BP 2020 (45,3 M€). L'aide de l'Etat a compensé partiellement ces pertes, à hauteur de 643 k€. Le résultat dégagé par le CA est proche de l'équilibre (-248 k€ de résultat cumulé fin 2020). Il a pu être obtenu par la mobilisation du résultat antérieur (4,68 M€ cumulés au 31/12/2019) et par un glissement de certaines dépenses d'investissement courant de 2020 sur 2021. Le bilan de la crise sur le BAT ne pourra s'effectuer que de manière pluriannuelle : l'horizon du retour à la normale en termes de dynamique de recettes est incertain, une avance remboursable de 5 M€ a été consentie par l'Etat mais ne sera versée que sur 2021 et la régularisation de la redevance de DSP payée aux Tamm du fait de la baisse d'activité ne sera précisée qu'en 2021 également.

L'année 2020 a par ailleurs été celle du renouvellement à mi-exercice du Conseil Métropolitain. Comme dans toute élection, les mois de la fin du mandat ont coïncidé avec un ralentissement des grands projets d'investissement, les plus importants étant achevés dès 2019 et les nouveaux pas encore définis. Toutefois, l'une des premières mesures du nouvel exécutif a été la définition d'un plan de redémarrage particulièrement ambitieux pour soutenir l'économie du territoire, voté dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020. Ce plan, d'un montant total de 8,69 M€, a été engagé à hauteur de 87 % sur 2020, les opérations non engagées faisant l'objet de réinscription sur l'exercice 2021 :

	Voté	Engagé	Mandaté	Restes à Réaliser
Volet Transition écologique	4 800 000,00	4 004 727,90	86 439,66	3 918 288,24
Volet Compétitivité et Attractivité	2 590 000,00	2 477 788,00	587 788,00	1 890 000,00
Volet Cohésion	1 303 533,00	1 103 532,95	31 027,75	1 072 505,20
TOTAL	8 693 533,00	7 586 048,85	705 255,41	6 880 793,44

Grands équilibres du Compte Administratif 2020 :

L'ensemble de ces éléments conduisent à un résultat du Compte Administratif 2020 sur le budget principal excédentaire à hauteur de 775 k€ avant emprunts, à comparer avec -14 M€ en 2019, année sur laquelle avait été payé notamment le nouveau siège de la Métropole.

Du fait des éléments de contexte décrits ci-dessus, des montants élevés de dépenses d'investissement ont pu être engagées mais non mandatées, ce qui explique le niveau élevé des restes à réaliser (RAR). Cet effet retard lié à la crise a par ailleurs compliqué le calibrage du recours à l'emprunt, dont le montant a été défini et contractualisé en fin d'exercice mais qui s'est finalement avéré trop important au vu des dépenses effectives. Les 8 M€ d'emprunt qui ont été souscrits en fin d'année n'ont pas été tirés sur 2020 et se retrouvent dans les restes à réaliser. Ils permettront de

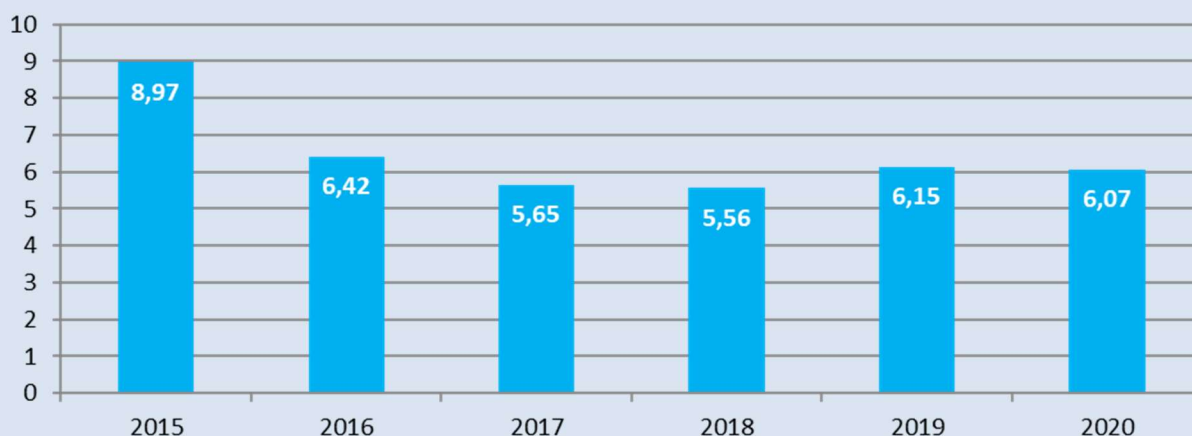
diminuer le besoin d'emprunt prévisionnel de l'exercice 2021. Le recours à l'emprunt de 2021 sera défini dans l'objectif d'un résultat cumulé moins important.

Budget principal	2020
dépenses réelles de fonctionnement	155 730 739
recettes réelles de fonctionnement	178 578 525
résultat de fonctionnement de l'exercice	22 847 786
dépenses réelles d'investissement	57 524 675
recettes réelles d'investissement (hors affectation du résultat)	35 452 077
résultat d'investissement de l'exercice	-22 072 598
résultat de l'exercice	775 188
Résultat antérieur (avant affectation du résultat)	8 746 573
résultat global de clôture (avant financement des RAR)	9 521 761
<i>Restes à Réaliser solde</i>	<i>7 335 285</i>
résultat global de clôture (après financement des RAR)	16 857 046

En termes de grands équilibres financiers, l'impact de la crise demeure en 2020 relativement contenu puisque l'épargne brute, qui s'établit à 22,85 M€, connaît certes un repli (-1,67 M€), sous l'effet d'une progression des recettes (+1,3 M€) moindre que celle des dépenses de fonctionnement (+2,96 M€), mais il reste contenu au regard du contexte. L'évolution de l'épargne brute invite cependant à la prudence, dans la mesure où l'essentiel de l'impact de la crise sur la fiscalité économique de la Métropole (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Cotisation Foncière des Entreprises) concernera l'exercice 2022.

L'encours de dette consolidé de la collectivité a sensiblement diminué (182 M€ fin 2020 pour 192 M€ fin 2019) compte-tenu du fait que les 8 M€ souscrits fin 2020 ne seront mobilisés qu'au cours du 1^{er} trimestre 2021. Compte tenu du repli relatif de l'épargne brute, la capacité de désendettement tous budgets confondus progresse légèrement et s'établit à 6,07 années fin 2020, un niveau encore inférieur au seuil d'alerte usuel autour de 10 ans.

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



Les principales réalisations 2020 par politiques publiques :

Concernant **l'attractivité du territoire**, les impacts de la crise sanitaire se sont fortement fait sentir sur les équipements culturels, et particulièrement sur l'Opéra-Théâtre et le Musée (annulation de spectacles et d'expositions entraînant une baisse des dépenses de fonctionnement, et moins de recettes encaissées). La baisse des crédits d'investissement est due à l'achèvement des travaux sur les toitures de l'Opéra-Théâtre qui avaient mobilisé 1,2 M€ en 2019 contre seulement 500 k€ en 2020.

Sur le **développement économique et l'enseignement supérieur**, la hausse des dépenses (+ 700 k€) est en lien avec le contexte de l'année 2020. En effet, des subventions exceptionnelles ont été attribuées en vue de soutenir certaines manifestations (FIM, Agrimax, Urbest). De même qu'un montant de 452 k€ a été apporté par la métropole au fond de soutien des entreprises mis en place par la Région Grand Est. En outre, le plan de redémarrage de l'automne prévoyait la réhabilitation des résidences étudiantes par le biais d'aides versées au CROUS ainsi que la création d'un site vitrine destiné aux commerçants du territoire.

Les projets d'aménagement du territoire se sont poursuivis, notamment les différentes études, bien que l'avancement du PLUi et l'étude de requalification de la zone Woippy Nord aient été retardés du fait du contexte. La contribution au SCOTAM est en hausse en raison de l'augmentation de la contribution par habitant, les subventions versées à l'AGURAM sont en quasi-stabilité. Concernant les zones d'aménagement, 2,915 k€ ont été versés à la SAREMM au titre de la participation à l'opération de la ZAC de l'Amphithéâtre, et 1,8 M€ ont été perçus au titre du remboursement d'avances de trésorerie concernant le parc du Technopôle et du Pôle Santé-Innovation de Mercy. L'aménagement du plateau de Frescaty a mobilisé 4,5 M€ en 2020.

Les compétences **logement et cohésion sociale** se sont vues renforcées par le transfert des compétences sociales départementales que sont le Fonds de Solidarité Logement, le Fonds d'Aide aux Jeunes et les actions de prévention spécialisée, ainsi que par la gestion de l'accompagnement des copropriétés dégradées que portait jusque-là la Ville de Metz, qui ont mobilisé 3 371 k€ en 2020.

Concernant le logement, la crise et les retards qu'elle a pu entraîner sur les divers chantiers menés par les bailleurs a en revanche rendu difficile le versement des subventions prévues.

Le **développement durable** s'est affirmé comme une compétence incontournable de la Métropole, avec la poursuite de la réalisation du Schéma Directeur des Energies (205 k€), de la Trame Noire ainsi que la mise en place de subventions destinées à financer l'acquisition de vélos électriques, cargos et pliants par les particuliers auprès des commerçants du territoire (188 k€). En revanche, le Plan Paysage et le Plan Climat Air Energie Territorial n'ont pu avancer comme prévu du fait de la crise et du décalage des élections. Les travaux de préservation du Mont Saint-Quentin ont connu une accélération et ont principalement été consacrés à la mise en sécurité du site et au traitement des pelouses calcaires.

En matière de **services urbains**, les dépenses dédiées à la gestion des déchets sont en baisse (26 763 k€), du fait de la diminution des tarifs décidée en accord avec Haganis sur les coûts d'incinération, ainsi que des effets de la crise qui a engendré d'importants retards sur la réalisation du plan de conteneurisation des déchets. La crise sanitaire a également impacté les investissements en matière de voirie, dont les travaux retardés devraient être rattrapés au cours du premier semestre 2021. Les opérations définies dans le plan de redémarrage de l'automne ont pu être engagées en partie mais seront principalement réalisées sur 2021. En matière de GEMAPI, les études menées ces dernières années ont permis de commencer les travaux sur certains cours d'eau, marquant un tournant dans l'exercice de cette compétence.

Enfin, les dépenses en matière **d'administration générale** ont été marquées par la crise et la nécessité de recourir à l'achat de fournitures spécifiques destinées à la protection des agents (820 k€). En investissement, les travaux de la Maison de la Métropole se sont achevés et se sont matérialisés par l'emménagement des services dans les locaux à l'automne.

PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

en k€

	Fonctionnement			
	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020
dépenses réelles	152 767	155 731	recettes réelles	177 280
dépenses d'ordre	13 553	14 633	recettes d'ordre	1 436
Total	166 319	170 364	178 716	180 022

Résultat de fonctionnement	12 397	9 658
----------------------------	--------	-------

	Investissement			
	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020
dépenses réelles	65 343	57 525	recettes réelles	32 709
dépenses d'ordre	1 989	2 563	recettes d'ordre	14 106
Total	67 332	60 088	46 815	74 351

Dont recours à l'emprunt 4 848 1 553

Résultat d'investissement	-20 517	14 263
---------------------------	---------	--------

Résultat de l'exercice	-8 120	23 921
-------------------------------	---------------	---------------

A. UN EXERCICE SOUS LE SCEAU DE LA CRISE SANITAIRE ET DU PLAN DE REDEMARRAGE

L'exécution du budget 2020 est principalement caractérisée par les conséquences de la crise sanitaire. En effet, le Budget Primitif voté le 27 janvier 2020 a très rapidement fait l'objet d'ajustements et des redéploiements de crédits ont très rapidement été nécessaires, notamment pour se conformer aux règles sanitaires en vigueur (achats de produits d'entretien spécifiques, masques et gel hydroalcoolique ...).

Globalement, l'ensemble des dépenses liées à la crise sanitaire ont représenté 2,3 M€ sur l'année 2020 concernant le budget principal. En premier lieu, la collectivité a dû recourir à l'achat de fournitures spécifiques destinées à la protection des agents et de la population, achats qui ont représenté au total 829 k€. La charge de ces masques sera en partie refacturée aux communes (94 k€) après déduction d'une part des subventions de l'Etat et de l'Europe perçues et à percevoir (222 et 293 k€). En outre, la Métropole a dû faire face à des dépenses imprévues, notamment pour procéder aux remboursements des billets de l'Opéra-Théâtre suite à l'annulation de plusieurs représentations (121 k€) ainsi que pour prolonger les baux de Harmony Park et des locaux accueillant une partie de la Direction des Systèmes d'Information (282 k€).

La Métropole a par ailleurs rapidement décidé de contribuer au Fonds Résistance créé par la Région Grand Est (451 800 €), dont l'objectif était de préserver la trésorerie des entreprises en leur octroyant des avances remboursables. La collectivité a également initié des mesures directes de soutien aux acteurs du monde économique, notamment en versant trois subventions exceptionnelles à GL Events d'un montant de 50 k€ chacune afin de renforcer le soutien aux manifestations organisées par ce dernier (FIM, Agrimax et Urbest), ainsi qu'aux commerçants du territoire en soutenant l'acquisition de vélos électriques, cargos et pliants. Cette mesure, évaluée à 300 k€ lors du budget supplémentaire, aura finalement mobilisé 188 k€ de crédits.

Par ailleurs, le contexte a également induit un démarrage plus tardif voire le report de certains projets. En conséquence, le taux d'exécution constaté au compte administratif 2020 ne saurait être représentatif d'une année "normale" compte tenu de ces aléas.

Outre les dépenses, les recettes de la collectivité ont également subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire.

Sur la fiscalité, les impôts économiques ne seront réellement impactés qu'à compter de 2021, ces derniers étant assis sur la situation des entreprises en n-1 et n-2. Dans le domaine du tourisme, le produit de la taxe de séjour a été impacté dès 2020 (714 k€ encaissés contre 900 k€ attendus), mais les effets perdureront sur 2021 puisque la perception en année n concerne le dernier trimestre n-1 et les trois premiers trimestres n.

Les recettes des établissements culturels sont particulièrement affectées au niveau de l'Opéra-Théâtre, dont les pertes par rapport à 2019 s'élèvent à 215 k€ concernant la billetterie.

Mais c'est en matière de mobilité que les pertes sont les plus importantes. En effet, la très forte réduction des lignes de transports en commun lors du premier confinement conjugué à la lente reprise de la fréquentation a lourdement impacté les recettes de billetterie. Par ailleurs, les mesures de chômage partiel applicables aux entreprises ont eu un effet sur le produit du versement mobilité. Au total, entre 2019 et 2020, le budget annexe Transports publics a constaté une baisse de 6,1 M€ de ces recettes.

L'Etat est venu en partie compenser les pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Ainsi, une dotation de 1 663 682 € a été notifiée au titre de 2020. Cette clause de sauvegarde, mise en œuvre par la loi de finances rectificative n°3 de 2020 est reconduite par la loi de finances pour 2021 avec des évolutions de périmètre qui entraîneront une moindre compensation des effets de la crise sur 2021.

Malgré ces difficultés, la Métropole a souhaité initier un **plan de redémarrage** de l'économie du territoire, et ce dès l'automne 2020 dans le cadre du budget supplémentaire. Ce dispositif ambitieux, axé sur trois axes principaux (transition écologique, compétitivité et attractivité, cohésion) s'élevait à 8,5 M€ et comprenait des mesures telles que la recapitalisation de l'Office Public de l'Habitat de Metz Métropole, la rénovation de résidences étudiantes, la rénovation de routes et ouvrages d'art, l'aménagement de pistes cyclables et le renouvellement du parc vélo du réseau Le Met' disponibles à la location ou encore le renforcement du soutien à l'ALEC du Pays Messin. Si une grande partie de ces dépenses a pu être engagée dès 2020, le reliquat a été reporté sur l'exercice 2021, la mise en œuvre de certaines actions demandant un temps de réalisation ou ayant pu être retardée avec la mise en place du deuxième confinement dès novembre 2020.

	Voté	Engagé	Mandaté	Restes à Réaliser
Volet Transition écologique	4 800 000,00	4 004 727,90	86 439,66	3 918 288,24
Recapitalisation de l'OPH Metz Métropole	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Soutien ALEC	80 000,00	0,00	0,00	
Plan de communication sur les dispositifs existants de rénovation énergétique	40 000,00	32 127,90	32 127,90	
Rénovation énergétique des bâtiments métropolitains	380 000,00	0,00	0,00	0,00
Achat d'un bus électrique	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
Augmentation parc vélos électriques le Met	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00
Parking de co-voiturage à Fey	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
Aménagement des pistes cyclables	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Mise en place de bornes de recharge électrique	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Renouvellement parc automobile métropolitain en véhicules hybrides et électriques	100 000,00	97 600,00	54 311,76	43 288,24
Création d'un espace d'accueil de vélos au Conservatoire	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Remplacement des luminaires sur les ZAE par des lampes LED	465 000,00	465 000,00	0,00	465 000,00
Valorisation du Mont -Saint-Quentin	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Volet Compétitivité et Attractivité	2 590 000,00	2 477 788,00	587 788,00	1 890 000,00
	120 000,00	7 788,00	7 788,00	0,00
Développement d'un site vitrine pour la vente de produits des commerçants locaux	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00
	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
Rénovation des routes	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Rénovation des ouvrages d'art	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
Aides au CROUS pour la rénovation des résidences étudiantes	1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
Volet Cohésion	1 303 533,00	1 103 532,95	31 027,75	1 072 505,20
Réabondement du Fonds de Solidarité Logement	200 000,00	0,00	0,00	
Mise aux normes de 45 arrêts de bus	1 103 533,00	1 103 532,95	31 027,75	1 072 505,20
TOTAL	8 693 533,00	7 586 048,85	705 255,41	6 880 793,44

Le résultat global de clôture, avant financement des restes à réaliser, s'établit à 9,5 M€, en légère progression par rapport à 2019 (8,7 M€).

Les aléas de l'exercice 2020 ont eu un impact sur l'exécution du budget 2020, qui se caractérise par un niveau élevé de restes à réaliser en dépenses d'investissement (opérations engagées mais non mandatées). Concernant les recettes, les restes à réaliser sont aussi particulièrement élevés suite à la souscription fin 2020 d'un emprunt de 8 M€, finalement non nécessaire au vu du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

Tout ou partie du résultat ainsi dégagé pourra être utilisé à la réduction du besoin d'emprunt de 2021 et concourir ainsi au financement du Plan Pluriannuel d'investissement 2022-2026.

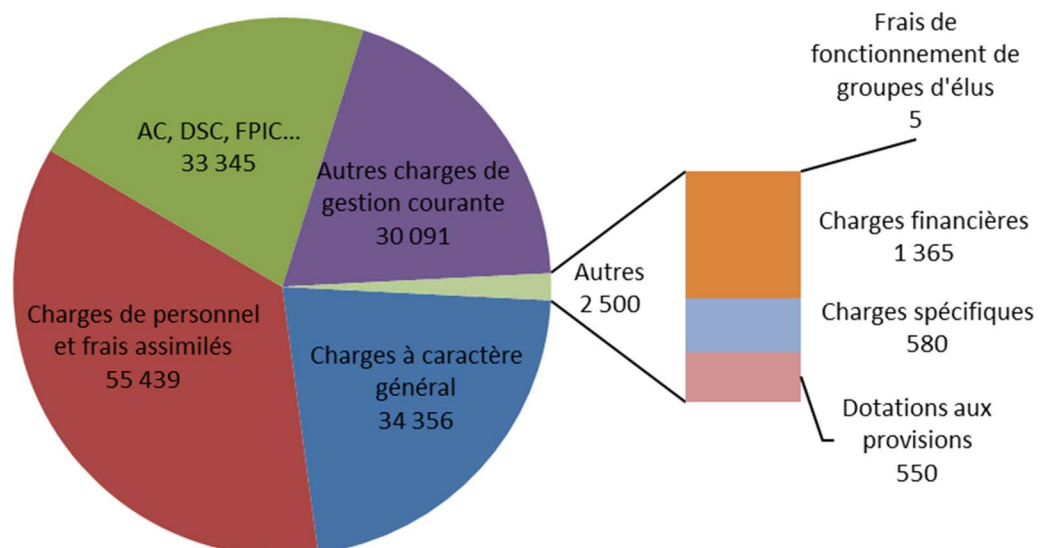
En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 170,36 M€ (soit + 2,43 % par rapport à 2019) et les recettes à 180 M€ (+ 0,73 %), soit un résultat excédentaire de 9,66 M€.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 60 M€ (- 10,76%) et les recettes à 74 M€ (+ 59 %), pour un résultat annuel excédentaire de 14,26 M€. Les dépenses prévues ont été comparativement moins exécutées que les recettes. En outre, le niveau de FCTVA était très faible en 2019 en raison de décalages dans sa perception, retard qui a été rattrapé en 2020 (8 M€ perçus contre 76 k€ en 2019).

Les restes à réaliser s'élèvent à un niveau particulièrement important. En dépenses, cela s'explique par le décalage des crédits liés au plan de redémarrage sur 2021 pour 5,4 M€, ainsi que par le report sur 2021 du versement du remboursement d'avances de trésorerie consenties à la SAREMM pour 9 M€ concernant le quartier de l'Amphithéâtre.

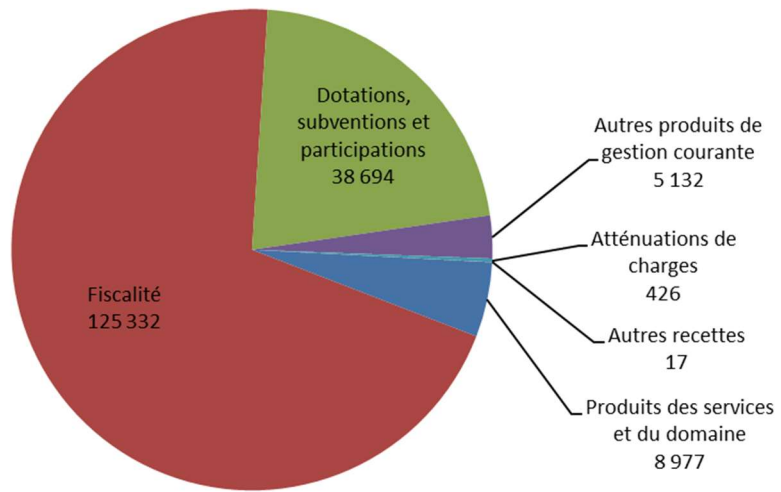
Ainsi, après prise en compte des restes à réaliser, le résultat cumulé du budget principal s'élève à 16,86 M€ emprunt compris. Ce résultat n'ayant pas fait l'objet d'une reprise anticipée lors de la construction du BP 2021, il sera intégré au budget 2021 par le biais du budget supplémentaire.

CA 2020 - Dépenses réelles de fonctionnement en k€



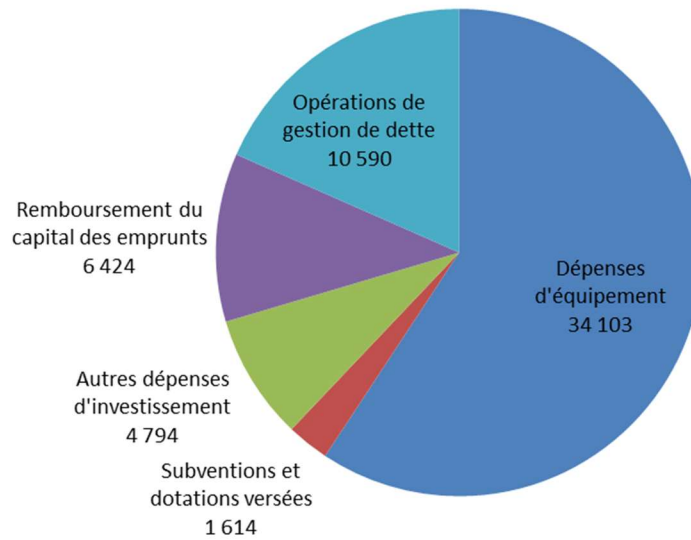
CA 2020 - Recettes réelles de fonctionnement

en k€

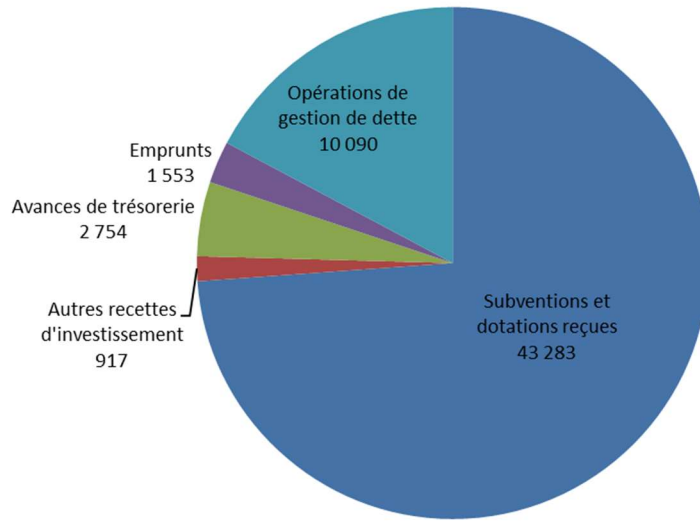


CA 2020 - Dépenses réelles d'investissement

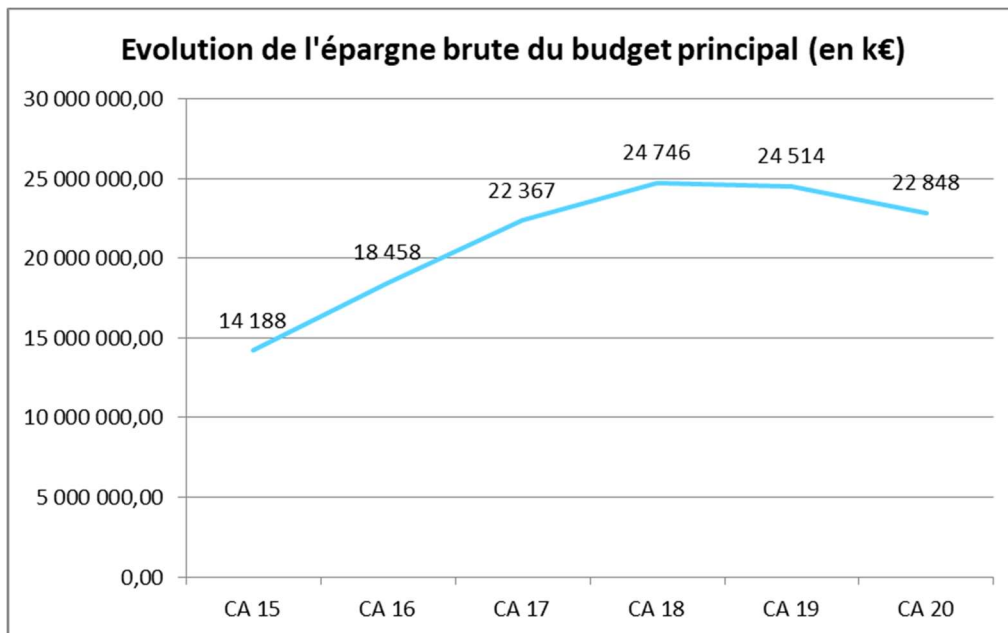
en k€



CA 2020 - Recettes réelles d'investissement en k€



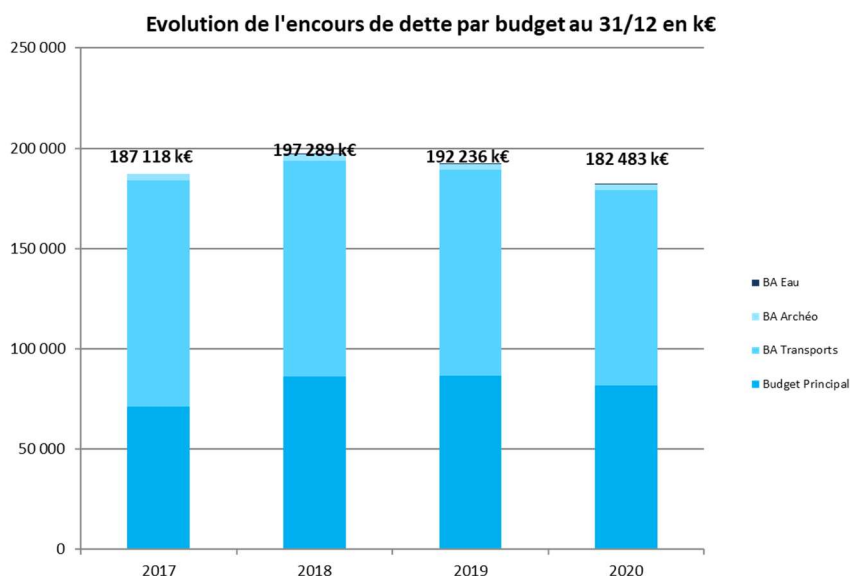
B. UNE EPARGNE BRUTE EN LEGERE BAISSSE



L'épargne brute représente l'excédent qui peut être affecté à la section d'investissement (hors opérations d'ordre) et doit au moins couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette. Elle se calcule par la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Après deux années au-dessus de 24 M€, l'épargne brute diminue légèrement en 2020 pour revenir à un niveau quasi équivalent à celui constaté en 2017. Cette baisse s'explique par une évolution plus forte des dépenses réelles d'une année à l'autre (+2,96 M€) que des recettes réelles (+1,3 M€). Malgré tout, l'épargne brute reste particulièrement élevée et permet à la Métropole d'autofinancer une part importante de ses investissements, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

C. UNE DETTE MAITRISEE



Depuis 2018, l'encours de dette est en diminution continue, principalement du fait de la baisse de l'encours de dette du budget annexe Transports, constitué pour le financement du projet Mettis.

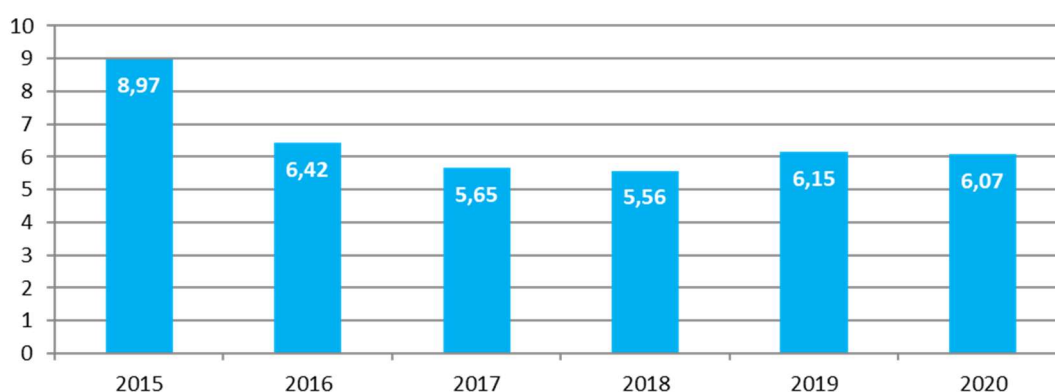
Concernant le budget principal, un emprunt de 8 M€ a été souscrit fin 2020 pour financer les investissements annuels. Puisqu'il n'a pas été mobilisé sur l'exercice en raison du glissement d'un volume important de dépenses 2020 sur 2021, il est inscrit dans les restes à réaliser de l'année et n'apparaît pas dans l'encours de dette au 31 décembre 2020.

En outre, un emprunt d'un montant de 1 552 500 € a été perçu concernant le Centre de Congrès Robert Schuman, mais remboursé immédiatement. Il s'agissait du solde d'un emprunt à percevoir, dont la mobilisation n'était plus nécessaire du fait de la réévaluation de la participation du Département au financement de l'équipement. Cette opération purement comptable a permis d'éviter de payer une commission de dédit sur cet emprunt.

Le budget annexe Archéologie préventive poursuit également son désendettement après la souscription d'emprunts en 2010 et 2011 afin de financer la construction du bâtiment accueillant le service.

Enfin, concernant l'eau potable, après la dissolution de l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (SESEM) au 1^{er} janvier 2020, la Métropole a récupéré la gestion d'une quote-part des emprunts souscrits par ce dernier et restant à rembourser, pour un capital restant dû de 278 k€ au 31 décembre 2020. Les communes concernées ont vocation à rejoindre l'une des structures gestionnaires de l'eau sur notre territoire à l'issue de la DSP. A noter que l'emprunt concernant la commune de Rozérieulles sera transféré à la Régie de l'Eau lors du transfert de la commune au 1^{er} juillet 2021 (318 k€ de capital restant dû au 31/12/20).

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



Tous budgets confondus, la capacité de désendettement de la Métropole évolue peu et reste à un niveau inférieur au seuil d'alerte de 12 ans fixée par l'Etat dans le cadre de la contractualisation. La légère augmentation constatée depuis 2019 est en lien avec la souscription de plusieurs emprunts entre 2018 et 2019 concernant le financement de la Maison de la Métropole pour un total de 22 M€.

D. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES CONSTANTS

En 2020, les versements aux communes ont représenté 32 921 355 € en fonctionnement, contre 33 022 411 € en 2019, soit en quasi-stabilité. En effet, en l'absence de nouveaux transferts de compétence, ces flux sont quasiment identiques aux montants 2019 et ont représenté 21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les attributions de compensation (AC), versées aux communes au titre des divers transferts de compétences, se sont élevées à 25 606 810 €.

Pour certaines communes, cette AC est une dépense, si le total des charges transférées par la commune est supérieur à la fiscalité transférée. Ces AC négatives ont représenté une recette pour la métropole de 263 680 € en 2020.

En investissement, la compensation du transfert de charge se traduit par un versement par les communes au profit de la Métropole qui a atteint 4 886 953 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est restée au même niveau qu'en 2019, soit 6 507 258 €.

Enfin, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2020 (FPIC) s'élevait à 1 607 883 € pour l'ensemble intercommunal, dont une part métropolitaine de 807 287 €, soit une légère augmentation de 4 % par rapport à 2019.

E. DES RESSOURCES STABLES EN FONCTIONNEMENT, MAIS EN NETTE HAUSSE EN INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Compte Administratif 2019	Budget Total Voté 2020	Compte Administratif 2020	évol CA 2020 / CA 2019
Atténuations de charges	356 597,35	156 210,00	425 809,38	19,41%
Produits divers	15 833 926,60	15 444 344,56	14 109 484,14	-10,89%
Fiscalité	125 018 926,35	124 023 872,00	125 332 101,87	0,25%
Dotations et Participations	35 968 480,23	38 852 570,00	38 693 844,90	7,58%
Produits financiers	0,45	1,00	0,45	0,00%
Produits spécifiques	12 439,05	0,00	17 284,00	38,95%
Reprise sur amortissements	90 000,00	0,00	0,00	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	177 280 370,03	178 476 997,56	178 578 524,74	0,73%
Opérations d'ordre	1 436 044,41	3 800 000,00	1 443 429,06	0,51%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 436 044,41	3 800 000,00	1 443 429,06	0,51%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 716 414,44	182 276 997,56	180 021 953,80	0,73%

En section de fonctionnement, les recettes semblent en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent. Mais, à périmètre constant, l'évolution des recettes est en léger recul de 1,2 %. En effet, le transfert des compétences sociales départementales engendre une hausse de la ligne dotations et participations de 3,16 M€ qui contrebalance la baisse des produits divers (produits du domaine et recettes de gestion courante). Aucune reprise sur provision n'a été réalisée en 2020.

LES RECETTES FISCALES

	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Compte Administratif 2020	évol CA 20/19
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21 816 866	22 281 384	22 196 797	1,74%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 801 451	15 744 000	15 779 712	-0,14%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 444 935	1 428 600	1 489 560	3,09%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 699 161	3 450 000	3 664 790	-0,93%
Fiscalité Entreprises	42 762 413	42 903 984	43 130 859	0,86%
Taxe d'Habitation (TH)	35 832 988	36 071 000	36 380 981	1,53%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 403 235	6 472 000	6 510 634	1,68%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	110 534	113 000	114 431	3,53%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	218 604	220 000	234 355	7,21%
Fiscalité Ménages	42 565 361	42 876 000	43 240 401	1,59%
rôles supplémentaires CFE TH TFPB TFPNB	490 853	250 000	711 439	44,94%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	29 427 303	28 350 000	28 416 777	-3,43%
Taxe Locale de Séjour	905 365	900 000	713 733	-21,17%
Taxe GEMAPI	1 149 897	1 143 000	1 152 416	0,22%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité	541 464	636 000	788 089	45,55%
Taxe d'Aménagement	590 501	1 500 000	1 863 160	215,52%
Fiscalité spécialisée	32 614 531	32 529 000	32 934 175	0,98%
Recettes fiscales et assimilées	118 433 158	118 558 984	120 016 874	1,34%

Sur l'exercice 2020, une certaine dynamique fiscale est observée, liée à la revalorisation forfaitaire des bases ainsi qu'à l'évolution des bases physiques. Cependant, les effets de la crise sanitaire sur le produit des impôts devraient se manifester de manière plus significative à partir de 2021. Au total, le produit levé en 2020 s'élève à 120 M€, contre 118,4 M€ en 2019, soit une hausse de 1,5 M€ (+ 1,34 %).

Les baisses de produits d'un exercice à l'autre concernent principalement la TEOM, dont le taux a baissé entre 2019 et 2020 (9,25 % contre 9,75 % en 2019). Cette baisse de taux a représenté une perte de produit de 1 M€. Pour rappel, ce taux n'est pas modifié pour l'exercice 2021.

En outre, le produit de la taxe locale de séjour est en forte diminution (- 21% soit - 192 k€). Cette taxe est la seule directement impactée par la crise sanitaire dès 2020. En effet, les mesures de confinement ainsi que la fermeture des frontières ont fortement freiné l'activité touristique. Malgré tout, la baisse est limitée, compte tenu du fait que le produit 2020 se compose du dernier trimestre de l'année n-1 et des trois premiers trimestres de l'année n.

Concernant la fiscalité des entreprises, l'évolution d'une année à l'autre est inférieure à celle constatée entre 2018 et 2019 (+ 1,49 %), mais reste cependant dynamique. Seules la CVAE et la TASCOM constatent une très légère baisse de leur produit, sans que l'on puisse toutefois tirer des conclusions de ces évolutions puisque les entreprises ont la possibilité de moduler leurs acomptes de CVAE. Il convient de souligner que c'est à compter de 2021 et sur les années suivantes que la fiscalité économique subira réellement les effets de la crise sanitaire. En effet, son assiette dépend de la situation économique des entreprises en années n-1 et n-2.

Les impôts ménages ne sont quant à eux pas impactés par les aléas de la crise sanitaire et présentent, sans aucune hausse de taux, une dynamique légèrement supérieure à 2019 (+ 1,42 %), soit un produit supplémentaire collecté de 675 k€ (hors rôles supplémentaires). Pour rappel, l'exercice 2020 était la dernière année de perception directe de la taxe d'habitation par la collectivité. En raison de sa

suppression progressive, Metz Métropole percevra en lieu et place une quote-part de TVA nationale. En revanche, la TH reste en vigueur concernant les résidences secondaires et les logements vacants.

Concernant la fiscalité spécialisée, la TCCFE, instaurée par délibération du 24 septembre 2018, est perçue par la Métropole et reversée à hauteur de 50 % aux communes concernées, les 50 % restants abondant l'enveloppe globale de la DSC. Des aléas de mise en œuvre de cette nouvelle taxe avaient conduit à un produit 2019 partiel.

La taxe d'aménagement, perçue par la Métropole au titre des permis de construire déposés après le 1^{er} janvier 2018, est également reversée aux communes concernées, mais à hauteur de 90 %.

Le produit de taxe GEMAPI est stable, mais pourrait être revu à la hausse dans les années à venir afin de financer les travaux d'envergure qui seront décidés en fonction du résultat des études en cours.

Par ailleurs, le produit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), versé dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, est identique à 2019 (6,9 M€).

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes observent une nette hausse de 7,58 %, soit un produit supplémentaire de 2,7 M€.

Cette hausse est en grande partie due au transfert de certaines compétences sociales départementales au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, la Métropole est désormais compétente en matière de Fonds de Solidarité Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes et de Prévention Spécialisée. Ce transfert est intégralement compensé par des versements du Département ainsi que des bailleurs à hauteur de 3,16 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui comprend la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation est en légère baisse en cohérence avec l'évolution de la démographie métropolitaine.

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Evolution de 2017 à 2020
dotation d'intercommunalité	2 007 547	5 370 338	5 730 705	5 897 732	193,78%
dotation de compensation	20 478 082	20 050 465	19 590 084	19 231 917	-6,09%
Total DGF	22 485 629	25 420 803	25 320 789	25 129 649	11,76%

La hausse constatée entre 2017 et 2018 est due à la bonification versée en raison de la transformation en Métropole au 1^{er} janvier 2018.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est également stable et s'est élevée à 3,7 M€, comme en 2019, de même que les compensations fiscales (2,6 M€) après une

forte augmentation en 2019 suite à la mise en place de nouveaux abattements concernant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Enfin, la Métropole a reçu une compensation de l'Etat au titre de la perte de recettes liées à la crise sanitaire, dont la notification fait état d'un montant de 1 663 682 €. Un premier acompte de 50 % a été perçu sur l'exercice 2020. Cette compensation concernant également les pertes de recettes liées à la compétence Transports publics, une partie est imputée sur le budget annexe dédié, la part perçue sur le budget principal en 2020 s'élevant à 189 138 €.

Les autres dotations et participations se composent :

- de subventions versées par l'Etat, au titre notamment de la participation aux achats spécifiques liés à la crise sanitaire (222 k€), des aides versées pour le financement de certains postes, notamment sur des missions particulières en matière d'environnement et de développement durable (196 k€), des aides versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le Conservatoire et le Musée (190 k€), de l'Espace Test Agricole et du Programme Alimentaire Territorial (150 k€), de la Transfo (90 k€) et des aides au logement temporaire sur les aires d'accueil (79 k€) ;
- des recettes issues de la vente d'éco emballages (2,5 M€) ;
- de la récupération du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie (51 k€) ;
- de subventions d'autres organismes, notamment de la Région (90 k€ pour la création de l'Espace Test Agricole) et du Département (30 k€ pour le Conservatoire).

LES PRODUITS DIVERS

Ils se composent notamment des produits des services et du domaine (8,98 M€), dont :

- les remboursements des mises à disposition de personnel auprès de divers organismes pour 3,4 M€ (Haganis, Centre Pompidou-Metz, Syndicat des Eaux de la Région Messine, Ville de Metz) ;
- les refacturations de personnel et frais généraux aux budgets annexes (1,5 M€) ;
- les refacturations de frais aux communes membres (233 k€) principalement suite à l'achat par la Métropole de fournitures liées à la crise sanitaire, ainsi qu'à d'autres organismes (122 k€), notamment au SCOTAM, au Syndicat des Eaux de la Région Messine ou encore à l'ESAL ;
- les recettes liées aux équipements culturels pour 780 k€, notamment les frais d'inscription au Conservatoire (372 k€), les droits d'entrée et le produit des ventes de la boutique du Musée (40 k€), la billetterie (334 k€) et les droits de locations relatifs aux coproductions (34 k€) de l'Opéra-Théâtre. Ces recettes sont en nette baisse par rapport à 2019 (1,2 M€), en raison d'une part de la fermeture des établissements culturels pendant une partie de l'année en raison de la crise sanitaire, d'autre part de la mise en œuvre de la gratuité des droits d'entrée au Musée depuis l'été 2020 ;
- la redevance spéciale ordures ménagères (672 k€) dont le produit est en baisse par rapport à 2019. En effet, en raison de la crise sanitaire, la Métropole a décidé par délibération du 12 juin 2020 d'alléger la charge de la redevance pour les professionnels assujettis ;
- les redevances d'occupation du domaine public en matière d'électricité, chauffage et gaz (372 k€), et relatives à l'occupation de la voirie (7 k€) ;

- le produit des droits de stationnement sur les parkings métropolitains (232 k€) ainsi que la part du forfait post-stationnement revenant à la Métropole sur les communes de Metz et Montigny-lès-Metz (1 177 k€) ;
- le produit de la refacturation aux redevables de la création d'entrées charretières (338 k€) ;
- les redevances d'occupation du domaine public liées à Metz Expo Evènements (86 k€) et au Centre de Congrès (10 k€).

Les autres produits de gestion courante, qui s'élèvent à 5,1 M€, comprennent :

- les redevances liées à l'exploitation des parkings (3 M€) ;
- la vente de produits recyclables (689 k€). Ces recettes ont été fortement touchées par la crise sanitaire (1,3 M€ en 2019) puisque les collectes ont été suspendues pendant la période de confinement. Par ailleurs, les prix de reprise ont été revus à la baisse en raison de la baisse des cours mondiaux ;
- les redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour l'accomplissement des missions au titre du service public de gaz, électricité et de réseaux de chaleur et de froid urbain (404 k€) ;
- les redevances d'exploitation versées par les délégataires et concessionnaires dans le cadre des délégations de service public pour 128 k€, dont 96 k€ concernant le Parc des Expositions, 17 k€ pour les redevances « Nœud de Raccordement d'Abonnés » versées par Orange, et 15 k€ pour les redevances liées au crématorium ;
- les recettes liées aux locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz (55 k€), en baisse par rapport à 2019 (78 k€) suite à l'abaissement des loyers par la Métropole pour tenir compte du contexte de crise ;
- la refacturation de la taxe foncière à GL Events pour Metz Expo et au Centre Pompidou-Metz (151 k€) ;
- la refacturation de charges à GL Events concernant l'utilisation du Centre de Congrès Robert Schuman (330 k€), Metz Métropole les réglant en premier lieu ;
- les indemnités des assurances suite à sinistres (168 k€) ;
- le remboursement par Haganis des chèques déjeuner attribués à leur personnel (66 k€).
- les recettes liées au mécénat concernant l'Opéra-Théâtre (31 k€).

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Elles sont en hausse de 19 % (426 k€) et concernent des remboursements relatifs à la masse salariale (indemnités journalières, remboursements et régularisations diverses).

LES PRODUITS SPECIFIQUES

Il s'agit notamment de produits de cession de véhicules et biens meubles¹ (8 k€) ainsi que l'annulation de mandats sur les exercices antérieurs (9 k€).

¹ Conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, les produits de cessions sont prévus en section d'investissement et exécutés en section de fonctionnement.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Compte Administratif 2019	Budget Total Voté 2020	Compte Administratif 2020	évol CA 2020 / CA 2019
Dotations, Fonds divers et Réserves	6 478 642,40	33 652 428,32	33 024 816,02	409,75%
Subventions d'investissement	9 419 607,00	12 524 978,35	10 258 495,54	8,91%
Emprunts et dettes assimilées	15 839 712,90	31 787 371,00	11 667 731,82	-26,34%
Immobilisations	0,00	17 601,00	0,00	
Autres recettes d'investissement	970 936,72	12 799 090,76	3 646 965,96	275,61%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 708 899,02	90 781 469,43	58 598 009,34	79,15%
Virement de la section d'exploitation	0,00	10 848 465,15	0,00	
Opérations d'ordre	13 552 748,26	15 500 000,00	14 632 802,94	7,97%
Opérations patrimoniales	553 246,40	1 565 000,00	1 119 996,36	102,44%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 105 994,66	27 913 465,15	15 752 799,30	11,67%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 814 893,68	118 694 934,58	74 350 808,64	58,82%

Entre 2019 et 2020, les recettes d'investissement ont fortement augmenté (+ 79 % sur les recettes réelles). Cette évolution concerne deux types de recettes : l'affectation du résultat et le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Sur le premier point, le résultat d'exécution de l'année 2019 a permis d'affecter en section d'investissement la somme de 23 M€, contre 5,8 M€ en 2019, permettant ainsi d'autofinancer une part importante des dépenses. Le résultat 2019 faisait en effet apparaître un déficit plus important que l'année précédente sur cette section (principalement dû à une moindre perception du FCTVA et à un recours à l'emprunt limité), nécessitant une affectation importante depuis la section de fonctionnement.

Sur le FCTVA, la hausse s'élève à près de 8 M€ d'un exercice à l'autre, mais s'explique par un décalage de versement des sommes par la Préfecture. En effet, si l'année 2019 n'avait constaté que 76 k€ de recettes, 4 M€ étaient inscrits en restes à réaliser au titre de ce fonds. Ainsi, sur un total perçu en 2020 de 8 M€, 3,9 M€ se rattachent réellement à l'exercice 2020.

La taxe d'aménagement a représenté 1,8 M€ de recettes en 2020, dont 1,57 M€ ont été reversés aux communes.

Concernant les subventions, le produit est en hausse par rapport à 2019, mais globalement en-deçà des prévisions. Ce montant correspond aux attributions de compensation perçues pour les charges transférées d'investissement (4,9 M€), au produit des amendes de police (2,9 M€), à la refacturation au réel des investissements informatiques à la Ville de Metz (1 368 k€ contre 1 128 k€ en 2019). Des subventions ont été perçues concernant les toitures de l'Opéra-Théâtre (329 k€ de l'Etat), la dépollution du site de Blida (104 k€ de la Région), les travaux liés à la GEMAPI et notamment pour la restauration du ruisseau Saint-Pierre (216 k€ de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse), l'aménagement des pistes cyclables (72 k€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les travaux d'aménagement des espaces publics (125 k€ de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), le dévoiement des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'extension du lycée Mondon (53 k€ de la

Région), la mise en œuvre de la trame noire (48 k€ de la DREAL) et l'acquisition de pièces et la restauration d'œuvres d'art au Musée (25 k€ de la DRAC).

Les autres recettes d'investissement se composent du remboursement d'avances par la SAREMM d'avances de trésorerie perçues pour l'aménagement du Parc du Technopôle (800 k€) et du pôle santé innovation de Mercy (977 k€) ainsi que du remboursement par les communes concernées des opérations que Metz Métropole réalise pour leur compte (au titre des maîtrises d'ouvrage déléguées en matière de voirie) pour 858 k€.

Enfin, s'agissant des emprunts, leur mobilisation est ajustée au besoin prévisionnel de financement des dépenses d'investissement. Ainsi, un emprunt a été souscrit en fin d'année 2020 à hauteur de 8 M€, qui n'apparaît pas au CA 2020 puisqu'intégré dans les restes à réaliser. Un autre emprunt a été quant à lui perçu pour un montant de 1,55 M€ concernant le financement du Centre de Congrès Robert Schuman. Enfin, 10 M€ correspondent à des opérations relatives aux contrats long terme renouvelables (faisant également l'objet d'une inscription à due concurrence en dépenses) qui sont opérées dans le cadre de la gestion de trésorerie et qui sont sans impact sur l'encours de dette.

PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

Au CA 2020, l'ensemble des dépenses s'est élevé à 230 451 642 €, dont 170 363 542 € en fonctionnement et 60 088 100 € en investissement, et dont 155 730 739 € de dépenses réelles de fonctionnement et 57 524 675 € en investissement.

En section de fonctionnement, le taux d'exécution est de 95,37 % concernant les dépenses réelles, soit une légère baisse comparée à l'exercice précédent (97,72 %), qui s'explique principalement par le contexte de crise sanitaire qui est venu bouleverser la réalisation de nombreux projets. Malgré tout, ce niveau reste satisfaisant.

Le taux d'exécution est aussi en baisse s'agissant des dépenses réelles d'investissement (62,83 % contre 70,69 % en 2019), pour les mêmes raisons.

La ventilation de ces crédits est présentée selon 7 grandes politiques publiques :

- **L'attractivité du territoire** : établissements culturels, développement touristique, archéologie préventive, gymnase
- **Le développement économique et l'enseignement supérieur**
- **L'aménagement du territoire** : planification territoriale, urbanisme et aménagement
- **La cohésion sociale et le logement**
- **Le développement durable**
- **Les services urbains** : gestion des déchets, voirie, assainissement pluvial, eau et énergie, transports, incendie et secours, fourrière animale
- **Les services supports** : administration générale, systèmes d'information, communication, assemblée métropolitaine, frais du personnel mis à disposition d'Haganis, ainsi que les opérations liées à la dette et les opérations non ventilables.

Montant des crédits de fonctionnement par politique publique (masse salariale comprise)

Politique publique	Dépenses réelles		Recettes réelles	
	CA 19	CA 20	CA 19	CA 20
Attractivité du territoire	25 661	25 237	3 626	2 765
Développement économique et Enseignement supérieur	6 046	6 604	493	665
Aménagement du territoire	5 143	4 954	406	36
Cohésion sociale et logement	1 903	5 324	407	3 281
Développement durable	650	657	203	772
Services urbains	50 209	48 987	41 564	39 483
Services supports	63 155	63 967	130 582	131 576
TOTAL opérations réelles	152 767	155 731	177 280	178 579

NB : les recettes fiscales sont imputées dans la catégorie « services supports », excepté les recettes affectées qui sont rattachées à la catégorie intégrant leur objet d'affectation. Il s'agit de la taxe de séjour (attractivité du territoire), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (qualité de vie) et de la taxe Gemapi (qualité de vie).

Montant des crédits d'investissement par politique publique

Politique publique	Dépenses réelles		Recettes réelles	
	CA 19	CA 20	CA 19	CA 20
Attractivité du territoire	2 893	1 867	595	375
Développement économique et Enseignement supérieur	1 364	1 464	63	104
Aménagement du territoire	6 334	8 991	636	3 214
Cohésion sociale et logement	2 075	1 236	10	12
Développement durable	167	711	65	65
Services urbains	20 217	15 612	3 032	3 827
Services supports	32 294	27 643	28 308	51 001
TOTAL opérations réelles	65 343	57 525	32 709	58 598

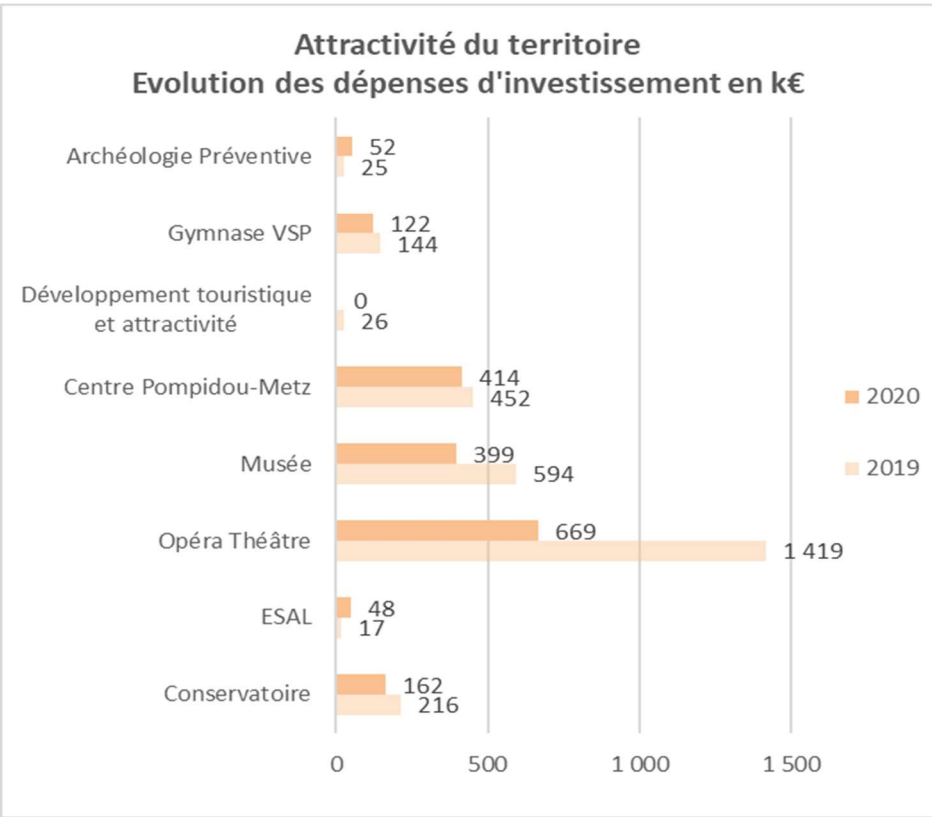
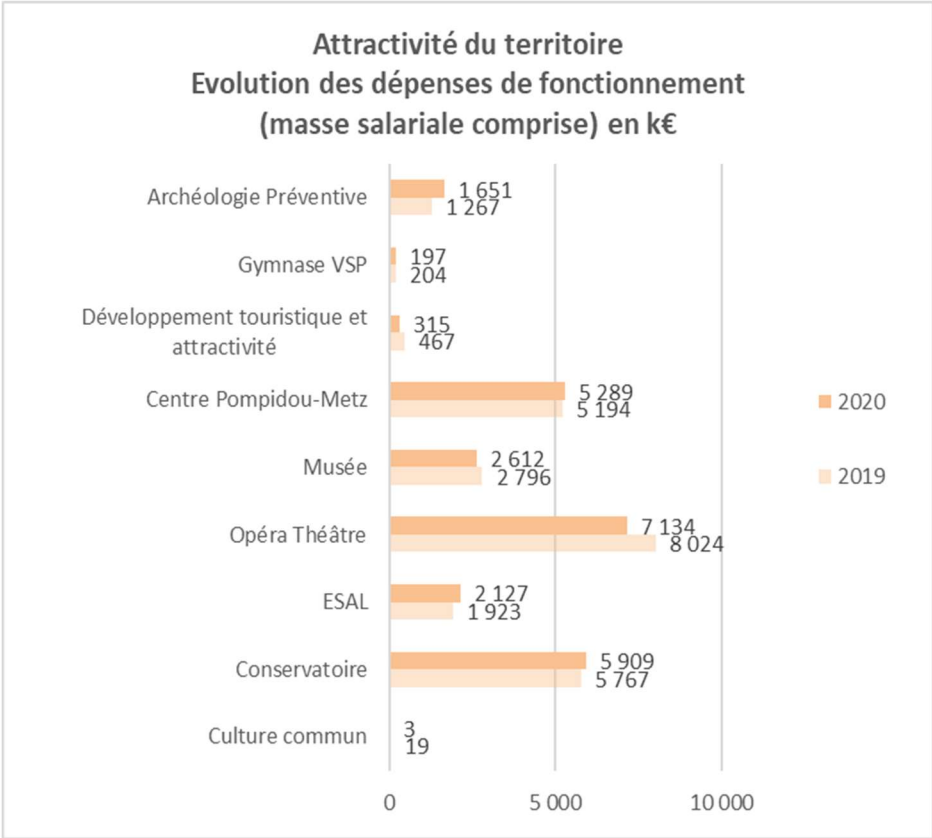
A. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, UNE POLITIQUE FORTEMENT IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE

fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	25 661 274	26 661 603	26 947 722	25 237 241	93,65%	-1,65%
recettes réelles	3 625 955	3 415 957	2 615 570	2 765 298	105,72%	-23,74%
charge nette	22 035 319	23 245 646	24 332 152	22 471 943		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	2 892 629	5 750 797	4 567 934	1 867 300	40,88%	-35,45%
recettes réelles	595 274	282 017	957 017	375 347	39,22%	-36,95%
charge nette	2 297 354	5 468 780	3 610 917	1 491 954		

Les dépenses sont relativement stables en fonctionnement, mais connaissent une forte diminution en investissement, en raison de l'achèvement de travaux importants sur les équipements culturels. Les taux d'exécution sont en revanche en-deçà de la moyenne de la collectivité, particulièrement concernant l'investissement.

Les recettes subissent des baisses sur les deux sections, qui traduisent les répercussions de la crise sur le secteur touristique ainsi que sur les établissements culturels.



Concernant les établissements culturels métropolitains, on observe une diminution des dépenses de fonctionnement d'une année à l'autre sur le Musée (-184 k€) et l'Opéra-Théâtre (- 890 k€). Ces diminutions sont des conséquences directes de la crise sanitaire.

En effet, pour le **Musée de la Cour d'Or**, la majeure partie des expositions prévues en 2020 a dû être reportée voire annulée, générant une baisse de 119 k€ sur ce poste de dépenses. Par ailleurs, les manifestations prévues dans le cadre de Constellations et des 800 ans de la Cathédrale n'ont pu se tenir. La fermeture de l'établissement (du 14 mars au 9 juin puis du 30 octobre au 31 décembre) a entraîné une baisse de la consommation de gaz et des besoins en travaux d'entretien (-29 k€) ainsi que des dépenses en communication destinées à la promotion de l'établissement et des expositions (- 38 k€).

En matière de recettes, les droits d'entrée et la vente de produits de la boutique sont en baisse (- 93 k€), en partie en raison de la fermeture du Musée lors du premier confinement, mais également du fait de la mise en place de la gratuité de l'entrée à compter du 8 septembre 2020, estimée à 50 k€ en année pleine. La crise a également eu un effet sur les mises à disposition à titre onéreux du grenier de Chèvremont (- 7 k€).

En investissement, la diminution est principalement dû à un solde de travaux payé en 2019 concernant la nouvelle entrée du Musée, opération qui ne se retrouve pas en 2020 (- 178 k€).

A noter que les travaux de restauration d'œuvres d'art dont le montant total voté s'élevait à 192 k€ n'ont pu être réalisés à la hauteur des ambitions du BP 2020 compte tenu de l'impossibilité d'accueillir les restaurateurs du fait de la fermeture du Musée (119 k€).

L'Opéra-Théâtre a également dû faire face à l'annulation d'une partie importante des représentations prévues en 2020. En effet, ce dernier a été fermé au public de mi-mars à juin 2020, puis de nouveau à compter du 30 octobre, entraînant le report de 8 spectacles. Ainsi, on observe une différence de dépenses de 936 k€ d'une année à l'autre concernant le coût des spectacles et les frais annexes (frais de personnel et d'hébergement, prestations de sécurité ...). En parallèle, 121 k€ ont été dépensés pour assurer le remboursement des billets au public. Indépendamment de la crise sanitaire, la contribution versée à l'Orchestre National de Metz a augmenté de 100 k€ par rapport à 2019 (soit 250 k€ versés en 2020), conformément à la convention de partenariat conclue avec ce dernier.

L'impact sur les recettes de fonctionnement a été très important puisque le total de ces dernières a presque été divisé par deux (422 k€ contre 814 k€ en 2019). Le produit de la billetterie a chuté de 215 k€ (334 k€ perçus), celui des coproductions s'est élevé à 39 k€ contre 123 k€ l'année précédente, et les mises à disposition à titre onéreux du bâtiment ont été moins nombreuses (16 k€ contre 42 k€ en 2019).

Sur les investissements, la forte baisse est en lien avec l'achèvement des travaux sur les toitures, qui avaient mobilisé 1,3 M€ de crédits en 2019 contre 542 k€ en 2020.

Concernant le **Conservatoire**, les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2019, cette augmentation concerne principalement l'évolution de la masse salariale selon les dispositions légales. Les dépenses d'intervention ont en revanche été impactées par la crise sanitaire (- 70 k€ par rapport à 2019, soit 94 k€). En effet, les dépenses de personnel liées aux intervenants extérieurs et les frais de déplacements inhérents ont diminué de 55 k€, en raison du ralentissement de l'activité

artistique. De plus, les confinements successifs ont entraîné une interruption de la surveillance du site de mars à septembre (- 9 k€).

L'effet s'est aussi fait sentir sur les recettes, puisqu'à été décidée l'exonération des frais d'inscription correspondant à l'année scolaire 2020-2021 pour les élèves déjà inscrits l'année précédente, conduisant à une perte de produit de 46 k€ par rapport à 2019. Les subventions perçues de la DRAC et du Département sont restées stables (94 k€ et 30 k€).

Les dépenses d'investissement apparaissent en baisse de 54 k€ en raison de moindres dépenses sur le bâtiment. L'acquisition de matériel, d'instruments et de logiciels spécifiques est stable par rapport à 2019 (63 k€).

En revanche, la crise sanitaire n'a pas eu d'effet sur les crédits dédiés aux autres composantes de l'attractivité du territoire. La contribution de fonctionnement au **Centre Pompidou-Metz** a été maintenue (5,15 M€), concernant l'**ESAL**, après une baisse de 200 k€ en 2019, elle est revenue à son niveau statutaire (2 112 k€).

En matière de **développement touristique et d'attractivité**, la baisse des dépenses est en lien avec l'annulation de la tenue de plusieurs événements, notamment le festival Constellations. Par ailleurs, une partie importante des crédits prévus au BP2020 pour les célébrations des 800 ans de la Cathédrale n'ont pas été mobilisés. En recettes, l'impact se mesure fortement sur le produit collecté de la taxe de séjour (cf. partie 1, E, 1.).

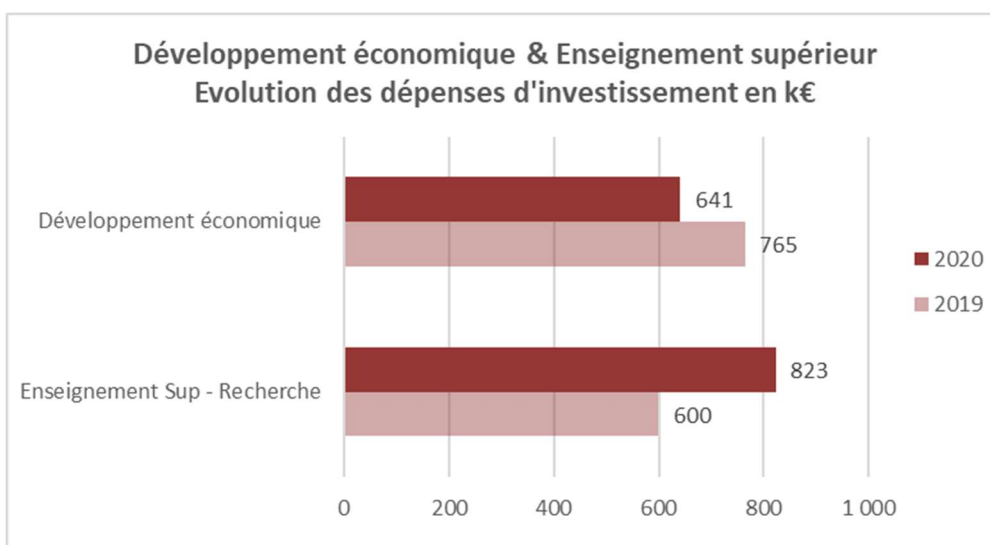
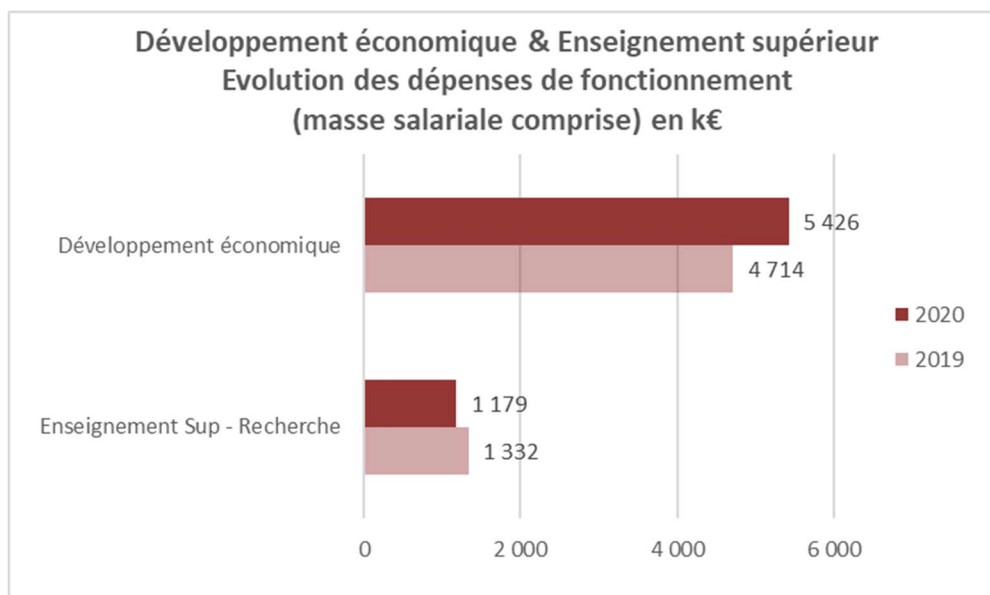
Enfin, concernant l'**archéologie préventive**, la hausse constatée est en lien avec l'augmentation de la subvention versée au budget annexe, qui est passée de 360 k€ en 2019 à 752 k€ en 2020. Pour rappel, cette subvention, calculée sur n-1, n'a vocation à couvrir que le déficit lié aux activités de service public, c'est-à-dire les diagnostics (voir partie 3, paragraphe B).

B. DES MOYENS GLOBAUX EN HAUSSE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	6 046 230	6 824 673	7 210 645	6 604 381	91,59%	9,23%
recettes réelles	492 621	458 397	1 080 963	664 726	61,49%	34,94%
charge nette	5 553 609	6 366 276	6 129 682	5 939 655		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	1 364 463	1 328 467	2 729 034	1 464 211	53,65%	7,31%
recettes réelles	62 500	73 901	73 901	104 038	140,78%	66,46%
charge nette	1 301 963	1 254 566	2 655 133	1 360 173		

Malgré le contexte difficile de l'année 2020, les dépenses dédiées à ces compétences sont en hausse en fonctionnement (+ 9,23 %) comme en investissement (7,31 %). En revanche, les taux d'exécution sont inférieurs aux taux d'exécution généraux du budget 2020.



Sur le **développement économique**, le renforcement de la compétence est d'une part due au développement numérique. En effet, les dépenses d'intervention dédiées sont passées de 258 k€ en 2019 à 341 k€ en 2020, avec une hausse des subventions versées concernant notamment Bliiida, suite au rehaussement de la subvention annuelle de fonctionnement à 200 k€, et à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 29 k€ afin d'accompagner l'association dans la gestion de la crise sanitaire. En outre, le plan de redémarrage comprenait la création d'un site vitrine de type market place destiné aux commerçants du territoire, 80 k€ ont pu être dépensés en 2020 via l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération des Commerçants.

La hausse se situe également sur le versement de subventions de développement économique. En effet, une subvention exceptionnelle de 150 k€ a été attribuée à GL Events pour l'organisation de la Foire Internationale de Metz, d'Agrimax et du salon Urbest. En outre, certaines subventions attribuées en 2019 ont vu leur solde réglé en 2020 conduisant à un décalage. La subvention annuelle de fonctionnement versée à Inspire Metz est restée stable (2 943 k€), 40 k€ supplémentaires ont été versés de manière exceptionnelle pour l'organisation des 800 ans de la Cathédrale. Enfin, 500 k€ ont été versés à M3 Congrès au titre de la convention de financement, de réalisation et de gestion du centre.

En outre, 370 k€ ont été ajoutés par rapport au BP 2019 concernant les charges du Centre de Congrès. Dans ce cadre, M3 Congrès facturait les charges de fluides à la Métropole, qui les récupère ensuite auprès de GL Events. Depuis, les contrats ont pu être transférés à GL Events qui réglera directement ces frais à compter de 2021.

En matière d'investissement, la baisse s'explique par la réalisation de travaux de dépollution du site de Blida en 2019 (- 177 k€). Les dépenses d'intervention sont en hausse, avec le versement de la contribution métropolitain au Fonds Résistance de la Région Grand Est destiné à soutenir l'économie locale (452 k€). En matière de développement numérique, 50 k€ ont été versés à l'association Bliiida au titre de sa subvention annuelle, 27 k€ dans le cadre de « Tango & Scan » et 22 k€ ont servi à réaliser une étude sur l'évaluation des réseaux câblés du territoire. Enfin, 67 k€ ont été versés à M3 Congrès au titre du contrat de Conception, Réalisation, Entretien et Maintenance.

En recettes, outre le remboursement de charges par GL Events concernant le Centre de Congrès, les redevances versées par ce dernier au titre de l'exploitation du Centre et du Parc des Expositions sont en hausse (193 k€, soit + 40 k€). Ce sont les parts variables des redevances qui augmentent, en lien avec la hausse des résultats nets de la société sur 2019.

A l'inverse du développement économique, les dépenses liées à ***l'enseignement supérieur*** et à la recherche sont en baisse en fonctionnement, mais en hausse en investissement.

Concernant le fonctionnement, l'évolution s'explique principalement par le fait que l'exercice 2019 comptabilisait une annulation de titre à hauteur de 110 k€ qui ne se retrouve plus en 2020. En termes de dépenses d'intervention, 977 k€ de subventions ont été versés, notamment à Georgia Tech Lorraine (250 k€ de subvention annuelle), à l'Université de Lorraine au titre de sa subvention annuelle de fonctionnement (110 k€) ainsi que pour la réalisation de divers projets (chaire industrielle, ResEx, Maison pour la science etc...), à l'agence régionale de l'innovation Grand E-Nov (60 k€), à l'association Cirk'Eole afin de soutenir la mise en place d'une classe préparatoire aux arts du cirque (60 k€), à Centrale Supélec pour financer le projet Data Center (68 k€) ou encore au Centre Pierre Janet au titre de sa subvention annuelle de fonctionnement (37 k€). Les autres dépenses concernent les dépenses de chauffage de l'Institut Lafayette (81 k€) ainsi que le règlement de la taxe foncière du bâtiment (31 k€).

La hausse des dépenses d'investissement est en lien avec le plan de redémarrage qui prévoyait l'attribution d'aides au CROUS afin de soutenir la réhabilitation des résidences étudiantes. Sur le 1 M€ voté, 500 k€ ont été versés en 2020, la seconde partie sera payée sur 2021. Les autres dépenses concernent l'attribution de subventions d'investissement notamment à l'Université de Lorraine dans

le cadre de sa subvention annuelle ainsi que pour le soutien de divers projets (181 k€), à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (40 k€, projet 1G4), à Centrale Supélec (18 k€, projet formation photonique) et à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (10 k€, projet plateforme maquette numérique).

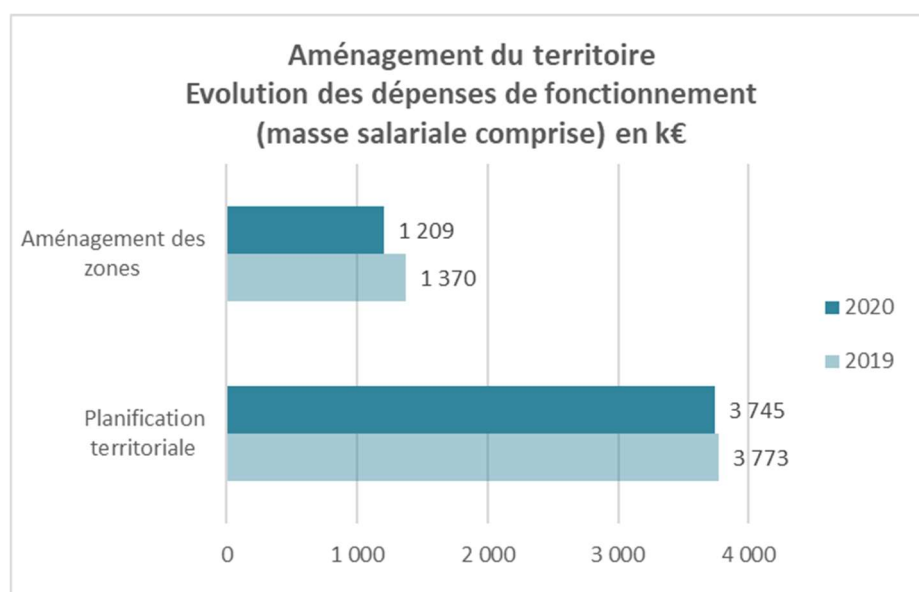
C. LA POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

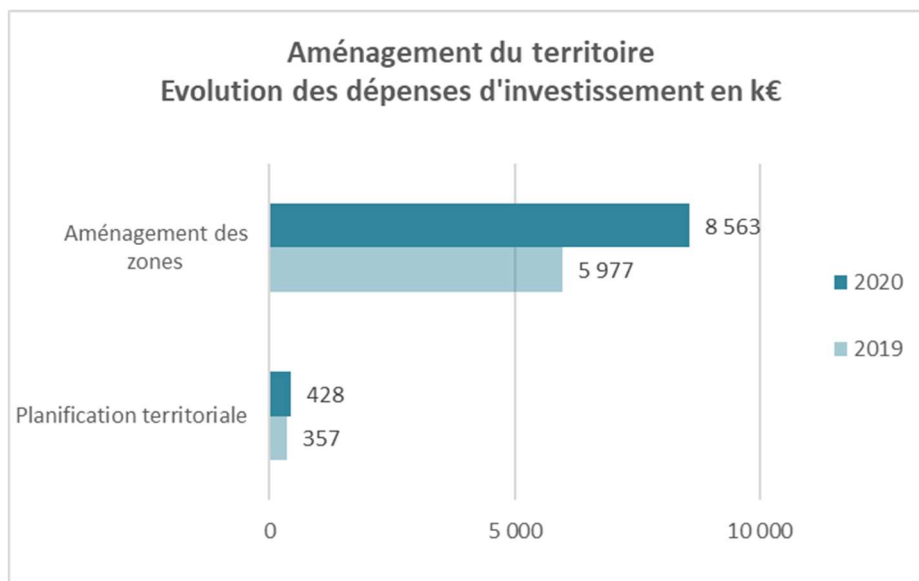
fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	5 142 689	5 749 913	5 206 914	4 953 943	95,14%	-3,67%
recettes réelles	406 178	235 011	217 011	35 989	16,58%	-91,14%
charge nette	4 736 511	5 514 902	4 989 903	4 917 954		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	6 333 728	9 545 225	12 462 029	8 991 229	72,15%	41,96%
recettes réelles	636 292	10 989 653	11 954 307	3 214 305	26,89%	405,16%
charge nette	5 697 436	-1 444 428	507 722	5 776 923		

Les crédits dédiés à cette politique sont relativement stables en fonctionnement, mais en forte hausse en investissement par rapport à l'année précédente. On note également des taux d'exécution élevés sur les dépenses.

En fonctionnement, la différence entre les recettes attendues et perçues vient de la dotation générale de décentralisation pour l'élaboration du PLUi versée en 2019 par l'Etat, prévue en 2020 mais qui s'est avérée être un versement unique. En recettes d'investissement, le faible taux d'exécution s'explique par le remboursement d'une avance de trésorerie faite à la SAREMM de 9 M€ qui n'a pu être récupéré sur l'exercice 2020, mais qui a été inscrit en restes à réaliser.





La crise sanitaire a impacté l'exercice des compétences planification territoriale et aménagement des zones, dans la mesure où elle a ralenti l'avancement de certains projets.

En matière de **planification**, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont en relative stabilité par rapport à 2019. En fonctionnement, on note toutefois une hausse de la contribution au SCOTAM (338 k€, soit une hausse de 21 k€) suite à la réévaluation de la participation financière des membres décidée par l'organisme, passant à 1,50 € par habitant, ainsi qu'une légère baisse de la subvention versée à l'AGURAM (- 25 k€, soit une subvention de 1 570 k€). En revanche, la somme versée en investissement a augmenté de 14 k€. Par ailleurs, la crise a tout de même ralenti l'avancement des travaux liés au PLUi. La masse salariale dédiée à la compétence reste stable (autour de 1,8 M€).

Concernant **l'aménagement des zones**, la baisse en fonctionnement concerne la subvention versée au budget annexe Zone en régie afin de couvrir les frais imputés sur ce budget mais qui ne sont pas des dépenses d'aménagement (voir partie 3, paragraphe D). Cette dernière est passée de 471 k€ en 2019 à 323 k€ en 2020, soit une baisse de 148 k€. En outre, des études avaient été menées en 2019 notamment concernant la caserne Ranconval, qui n'ont pas mobilisé de crédits en 2020. Par ailleurs, la crise sanitaire a conduit au décalage de l'élaboration du cahier des charges concernant l'étude de requalification de la zone Woippy Nord.

Les dépenses d'investissement comprennent notamment une somme de 2,915 k€ versée à la SAREMM au titre de la participation de Metz Métropole à l'équilibre financier de la ZAC de l'Amphithéâtre ainsi que l'avance versée par le budget principal au budget annexe Zones en régie afin d'équilibrer les opérations d'aménagement (2,4 M€ contre 3,6 M€ en 2019). En 2020 ont également été comptabilisés le reversement à la SAREMM d'une participation de 1 017 k€ perçue par la Métropole en 2015 au titre de l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Metz et 977 k€ concernant la zone de Mercy correspond à l'annulation d'un titre émis sur un exercice précédent, ce titre a été réémis en 2020 sur la bonne imputation en recettes pour le même montant.

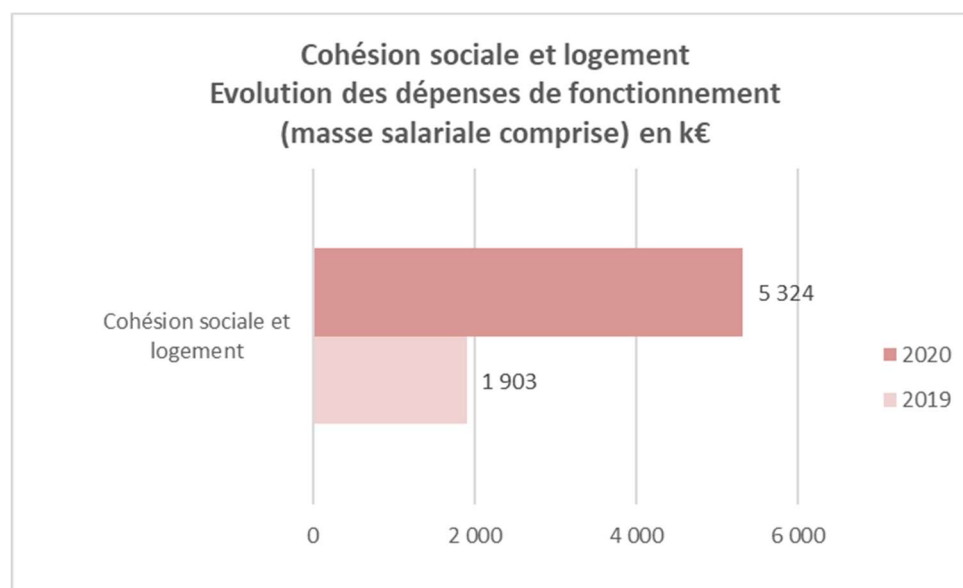
Au niveau des recettes d'investissement, 800 k€ ont été encaissés au titre du remboursement d'une avance de trésorerie versée précédemment pour la zone du parc du Technopôle, de même que le solde de l'acte d'apport du Pôle Santé Innovation de Mercy pour 977 k€.

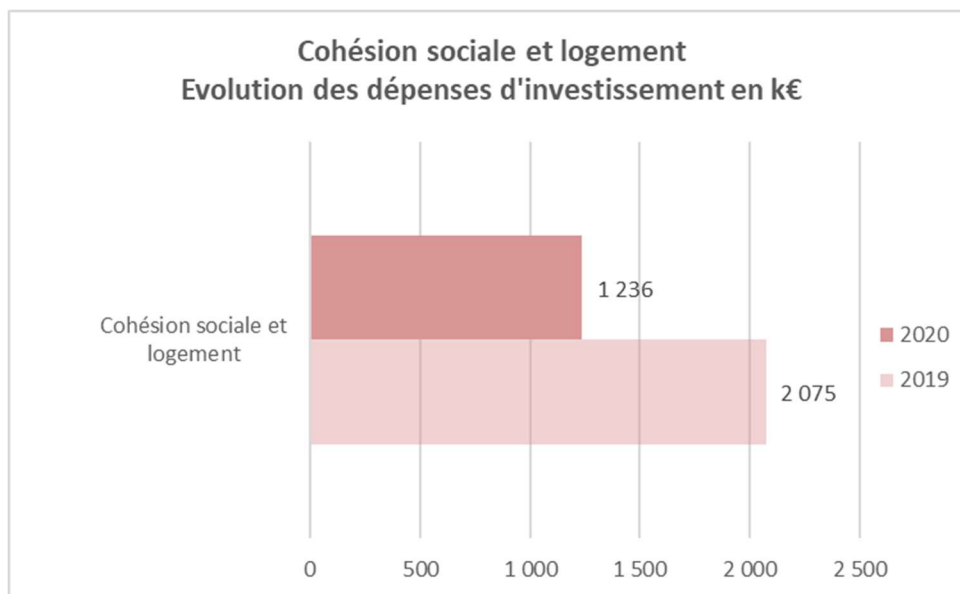
D. LE RENFORCEMENT DE LA COMPETENCE LOGEMENT, HABITAT ET COHESION SOCIALE

fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	1 902 801	5 820 740	5 989 491	5 323 964	88,89%	179,80%
recettes réelles	406 776	3 930 778	3 930 778	3 280 874	83,47%	706,55%
charge nette	1 496 025	1 889 962	2 058 713	2 043 090		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	2 074 587	3 671 995	5 671 995	1 235 786	21,79%	-40,43%
recettes réelles	9 720	17 500	17 500	11 520	65,83%	18,52%
charge nette	2 064 867	3 654 495	5 654 495	1 224 266		

Cette compétence a vu les moyens qui lui sont alloués être fortement renforcés en fonctionnement entre 2019 et 2020. En revanche, la baisse notable des dépenses en investissement est liée à la crise sanitaire, comme le démontre également le faible taux d'exécution constaté en 2020.





La principale nouveauté de l'année 2020 réside dans le transfert des compétences sociales départementales à compter du 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, la Métropole est effectivement compétente en matière de Fonds de Solidarité Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes et actions de prévention spécialisée. Avec un coût estimé à 3,4 M€ lors du BP2020 (montant intégralement compensé par des versements du Département et des bailleurs en recettes), ces nouvelles compétences auront finalement mobilisé 3,1 M€, en fonction du nombre de demandes déposées par les bénéficiaires. Par ailleurs, les effectifs ont dû être renforcés afin de pouvoir assurer l'exercice de cette compétence (+ 136 k€).

En outre, la Métropole a également repris en 2021 la gestion de l'accompagnement des copropriétés dégradées, notamment au travers des dispositifs « Opérations de Requalification des Copropriétés Dégradées », « Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat » et « Veille et Observatoire des Propriétés » (271 k€ au total).

En matière d'aires d'accueil des gens du voyage, les dépenses sont à la baisse par rapport à 2019 en raison de la non-ouverture de l'aire de grand passage en 2020 du fait de la crise sanitaire (- 69 k€), ce qui justifie par ailleurs le faible taux de réalisation (64 %) des dépenses liées à cette compétence en 2020. Les recettes sont également à la baisse, en raison de la gratuité ponctuelle pour l'accès aux aires durant le premier confinement (- 49 k€ soit 118 k€ de recettes en 2020).

Sur les autres volets de cette compétence, les dépenses sont en stabilité par rapport à 2019, les subventions versées en matière de politique de la ville et de cohésion sociale sont équivalentes à l'année précédente, notamment celle versée à la Mission Locale du Pays Messin (338 k€), de même que l'avancement du Plan Logement d'Abord (240 k€), même si la crise sanitaire est venue perturber la réalisation de certaines études (taux de réalisation de 84 %).

En investissement, c'est la tendance inverse qui est constatée, avec une baisse des dépenses de 40 % entre 2019 et 2020. Cette différence concerne essentiellement la compétence habitat – logement, et

les subventions versées aux bailleurs. En effet, en 2019, 1,7 M€ avaient été versés contre 1,2 M€ en 2020. Cette baisse s'explique par la crise sanitaire qui a entraîné des retards sur la réalisation des chantiers et a ainsi conduit les bailleurs à demander des prorogations sur les versements.

En outre, le plan de redémarrage comprenait 2 M€ destinés à recapitaliser l'OPH Metz Métropole, ces crédits n'ont pu être dépensés en 2020 et sont reportés en 2021 via les restes à réaliser.

En matière d'aires d'accueil également, la réalisation des dépenses d'investissement s'est avérée très faible (9 %, pour 72 k€ de dépenses). Cela s'explique d'une part par la non-ouverture de l'aire de grand passage et donc la non-réalisation de certains travaux d'aménagement, mais aussi par la redéfinition des orientations politiques de la collectivité en la matière. En effet, 500 k€ étaient inscrits en provision pour la création d'une aire de grand passage définitive, la création d'une nouvelle aire d'accueil et l'agrandissement d'une aire préexistante. Suite aux décisions prises fin 2020 notamment sur l'emplacement de chacun de ces nouveaux sites, les travaux débiteront en 2021.

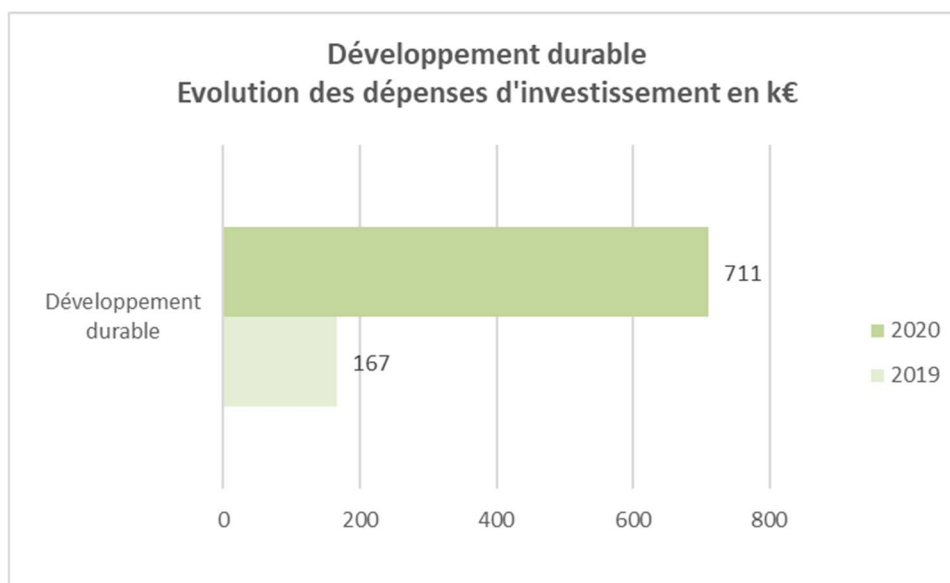
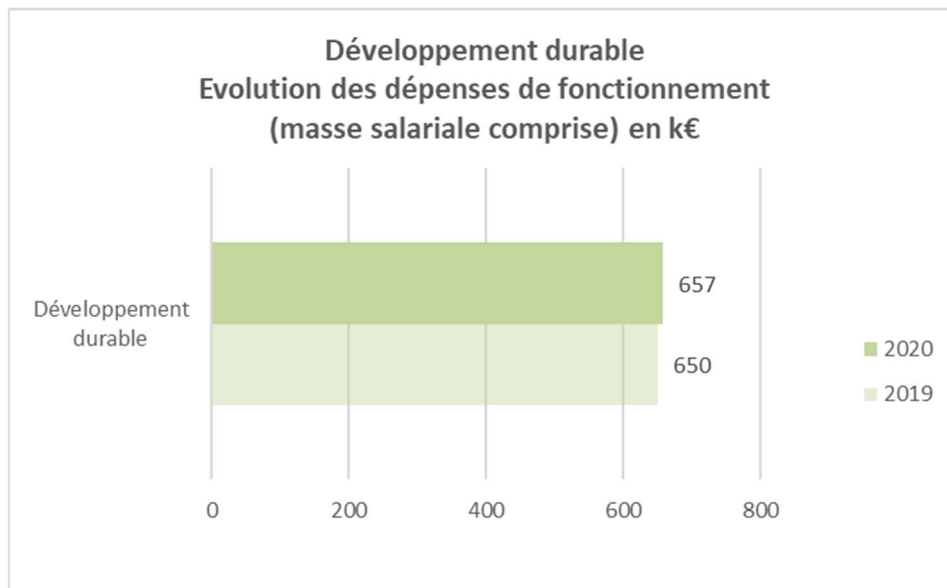
Pour rappel, la compétence Cohésion sociale se verra davantage renforcée à compter de 2021 avec notamment la délégation des aides à la pierre.

E. L’AFFIRMATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU METROPOLITAIN

fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	649 724	802 803	934 795	657 084	70,29%	1,13%
recettes réelles	203 427	386 349	386 349	772 430	199,93%	279,71%
charge nette	446 296	416 454	548 446	-115 346		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	167 103	841 225	1 518 664	711 230	46,83%	325,62%
recettes réelles	64 895	580 429	580 429	65 106	11,22%	0,32%
charge nette	102 208	260 796	938 235	646 125		

On observe une hausse des moyens consacrés à la politique environnementale entre 2019 et 2020, particulièrement marquée en investissement, malgré des taux d'exécution en deçà du taux global des dépenses réelles du CA 2020. Pour autant, cette politique continue de s'affirmer au sein des compétences métropolitaines.



Cette politique regroupe les actions en matière de territoire durable, mais aussi en matière d'agriculture, avec principalement l'Agrobiopole, ainsi que la préservation du Mont Saint-Quentin.

En fonctionnement, les dépenses 2020 liées au territoire durable ont été en partie impactées par la crise sanitaire, puisque le décalage des élections municipales a engendré des retards dans la réalisation du Plan paysage, mais aussi dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et dans le renouvellement de la démarche Cit'ergie. De plus, les évènements Eco Défis ont dû être annulés, ces bouleversements expliquant en partie le faible taux de réalisation constaté en dépenses.

Du fait de ces décalages, peu de crédits d'études ont été mobilisés par rapport à 2019 (- 87 k€). En revanche, le plan de redémarrage défini en 2020 a permis de renforcer cette politique, avec l'attribution d'une enveloppe de 80 k€ destinée à soutenir l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin (la convention a été signée fin 2020, les crédits versés début 2021) et la réalisation d'un plan de communication permettant d'éclairer les personnes intéressées sur les différents dispositifs

existants en matière de rénovation énergétique (32 k€). En outre, la masse salariale s'est vue renforcée avec la création d'un poste de chargé de mission écologie industrielle et territoriale.

En recettes, plusieurs subventions ont été perçues en 2020 : le solde de la subvention attribuée par l'Agence De L'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (180 k€ sur 450 k€ attribués au total), une subvention pour la mise en œuvre des contrats Natura 2000 attribuée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (147 k€) ainsi qu'une aide de l'Etat pour la réalisation du Plan Paysage (15 k€).

Concernant l'investissement, suite à la crise sanitaire et afin d'encourager le développement des modes de circulation doux, la Métropole a décidé de subventionner l'acquisition de vélos électriques, cargo et pliables par les particuliers, dans la limite de 300 € maximum. Cette mesure, estimée initialement à 300 k€, aura finalement mobilisé 188 k€ de crédits, soit près de 700 vélos subventionnés. En outre, la réalisation du Schéma Directeur des Energies s'est poursuivie (205 k€) de même que celle de la Trame Noire pour laquelle une subvention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a été perçue pour 48 k€, bien que des retards ont été engendrés par la crise, impactant le taux de réalisation par rapport au budget total voté pour ces études (400 k€). Les travaux d'aménagement des ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin en tant que gîtes de chauves-souris ont mobilisés 81 k€.

L'année 2020 a marqué un coup d'accélérateur aux travaux destinés à assurer la préservation du Mont Saint-Quentin. En effet, bien que la crise sanitaire ait ralenti leur avancement (546 k€ prévus au BP), 176 k€ ont été consacrés à la mise en sécurité du site, au traitement des pelouses calcaires ainsi qu'à la réalisation de levés topographiques sur les espaces forestiers. En outre, le plan de redémarrage prévoyait 300 k€ de crédits supplémentaires pour cette opération, reportés en 2021. En fonctionnement, la mise en place de gardiennage sur la période estivale afin d'éviter les dégradations a mobilisé 10 k€ de crédits.

Enfin, en matière de politique agricole, l'Agrobiopôle a représenté 44 k€ de dépenses, dont 10 k€ dans le cadre de la convention avec l'association CAP Entreprendre pour la réalisation d'un espace test agricole et 16 k€ dans le cadre du programme alimentaire territorial, démarches qui ont été suspendues temporairement. Des subventions ont toutefois été perçues par rapport aux travaux engagés depuis plusieurs années pour 240 k€ (150 k€ de l'Etat et 90 k€ de la Région Grand Est). En 2020, un nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture a été mis en place afin de bénéficier d'un accompagnement global dans la mise en place de la politique agricole et alimentaire sur le territoire (20 k€).

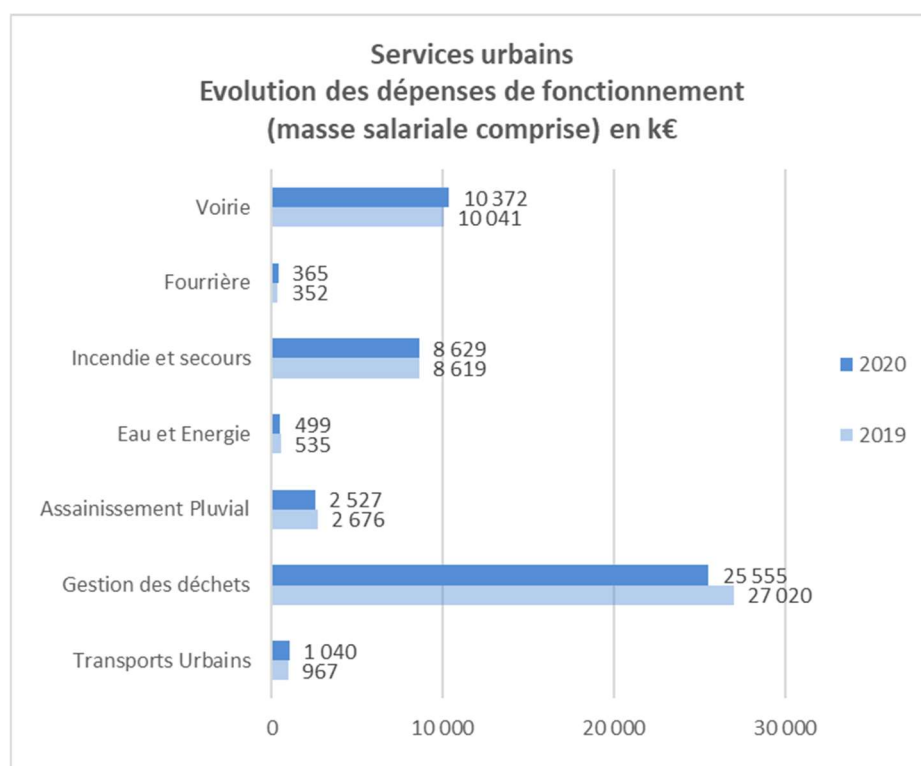
F. DES MOYENS TOUJOURS ELEVES DEDIES AUX SERVICES URBAINS

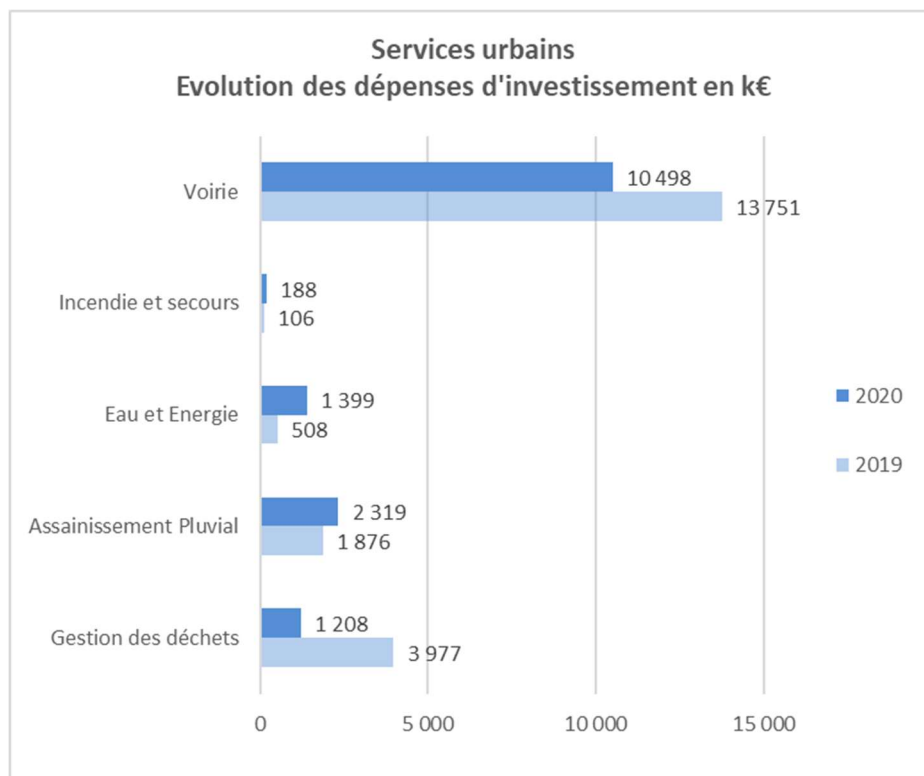
fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	50 208 978	50 305 707	51 114 996	48 987 427	95,84%	-2,43%
recettes réelles	41 563 766	39 012 484	39 335 159	39 482 785	100,38%	-5,01%
charge nette	8 645 213	11 293 223	11 779 837	9 504 642		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	20 216 550	27 611 342	30 491 206	15 612 010	51,20%	-22,78%
recettes réelles	3 032 026	5 007 416	5 222 527	3 826 622	73,27%	26,21%
charge nette	17 184 524	22 603 926	25 268 679	11 785 389		

Concernant le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement dédiées aux services urbains, il est légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble du budget. La baisse des dépenses d'une année à l'autre est en lien avec l'effort demandé à Hagani sur les dépenses relatives au traitement des déchets ainsi qu'en matière d'assainissement pluvial, permettant d'équilibrer le BP 2020 dans la limite fixée par le contrat Cahors qui s'appliquait alors, et qui limitait l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,225 %.

En investissement, la baisse des dépenses par rapport à 2019 ainsi que le faible taux d'exécution de celles-ci s'expliquent par les retards causés par la crise sanitaire dans la réalisation des équipements prévus, notamment sur l'avancée du programme de conteneurisation des déchets, la réalisation de travaux sur voirie ainsi que la suspension des études et travaux sur cours d'eau.





Au sein des services urbains, c'est la compétence **gestion des déchets** qui représente la part la plus importante en fonctionnement. La baisse qui s'observe par rapport à 2019 est due en majeure partie à l'effort consenti par Haganis sur les prestations de traitement des déchets, et particulièrement sur le coût d'incinération, qui est passé de 99,49 € HT par tonne à 85 € HT, correspondant ainsi à une baisse de 685 k€ d'une année à l'autre. En outre, la crise sanitaire a eu pour effet de diminuer les dépenses en matière de collecte des recyclables, puisqu'elle a été totalement suspendue au cours du premier confinement (- 470 k€). La participation versée au budget annexe déchèteries est stable (environ 4,2 M€).

En parallèle, la crise a également eu des incidences sur les recettes en matière de gestion des déchets : la collecte ayant été suspendue, le produit de la vente des produits recyclables est en baisse de 629 k€ par rapport à 2019 (689 k€ de produit total), et la redevance spéciale, qui aurait dû suivre une courbe de hausse progressive est en baisse de 37 k€ suite à la mise en place d'exonérations. Le taux de TEOM a baissé de 0,5 point en 2020, entraînant une baisse de produit d'environ 1 M€. Les ventes d'écoemballages ont subi une diminution du produit de 388 k€ par rapport à 2019, cependant, le BP anticipait une baisse bien plus importante en raison de la non-extension des consignes de tri en 2020 (- 800 k€ estimé). Enfin, les subventions versées sont moins importantes en 2020, compte tenu de la perception en 2019 de soutiens importants de l'ADEME, notamment pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectif déchets – économie circulaire dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire zéro déchet zéro gaspillage ».

La forte baisse des dépenses en investissement, conjuguée à un taux de réalisation très faible (21 %) concerne la conteneurisation et les effets de la crise sanitaire (-2,8 M€ par rapport à 2019). En effet, les opérations prévues en 2020 ont tout d'abord été ralenties par le premier confinement. Le décalage des élections municipales et le renouvellement de l'assemblée n'ont pas permis de traiter les derniers points bloquants avant septembre 2020, engendrant ainsi de nouveaux retards. Enfin, des contraintes

naturelles (abattages d'arbres impossibles pour l'installation de points enterrés) et climatiques en fin d'année (fortes pluies, gelées) ont entraîné le report en 2021 d'une partie des opérations. En matière de renouvellement des véhicules de collecte, des appels d'offre ont été lancés en 2020 mais les livraisons n'auront lieu qu'en 2021, conduisant une nouvelle fois au décalage des dépenses (1,5 M€ budgétés pour 231 k€ dépensés). Enfin, les dépenses relatives au compostage ont fait les frais de la fermeture du Centre Technique Métropolitain au printemps, période habituellement la plus chargée de l'année, la mise en place de lombricomposteurs a également été décalée.

Les dépenses dédiées à la **voirie et aux espaces publics** sont en légère hausse en fonctionnement. On note une augmentation des dépenses au niveau de l'entretien des véhicules (+ 73 k€), refacturés par la Ville de Metz liée au rattrapage sur 2020 de la facturation 2019. En raison de travaux dans les bâtiments abritant les services, le personnel a été relogé dans les anciens locaux du Républicain Lorrain, la location était initialement prévue pour 8 mois mais a dû être prolongée jusqu'à la fin d'année en raison du retard des travaux engendré par la crise sanitaire (97 k€ sur l'année).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse, principalement du fait de l'augmentation du produit du forfait post-stationnement, qui est constaté en n-1. Ainsi, l'impact du premier confinement de 2020 sur ce produit se fera sentir à compter de 2021.

En investissement, on constate une baisse des dépenses de 3,3 M€, en lien avec les retards engrangés sur les travaux prévus du fait de la crise sanitaire, impactant également le taux de réalisation 2020. Ces retards, qui concernent notamment la réfection des voiries, mais aussi les travaux de sécurisation des parkings, les travaux concessionnaires ainsi que la mobilité douce, devraient être résorbés en 2021. Par ailleurs, des opérations d'envergure de réfection de la voirie concernant la Ville de Metz qui avaient été lancées avant le transfert de compétence puis reprises par la Métropole se sont achevées en 2019 et ne se retrouvent donc pas en 2020 (avenue du général Metman, rue Henry Maret, rue du Béarn etc), conduisant à une baisse de dépenses de 1 M€ d'une année à l'autre. En outre, certaines maîtrises d'ouvrage déléguées réalisées dans les communes se sont terminées (- 159 k€ d'un exercice à l'autre). Concernant les dépenses prévues en 2020 mais non réalisées, une opération de voirie dans le cadre du plan écomobilité a dû être annulée du fait de problématiques foncières (rue Joseph Henot) et le dossier concernant la construction d'une passerelle au-dessus de la digue de Wadrineau fait l'objet d'études complémentaires.

Le plan de redémarrage 2020 concernait particulièrement la compétence voirie et espaces publics, puisque 2,8 M€ lui étaient consacrés. Ces mesures ayant fait l'objet d'un vote au mois de septembre, toutes ces opérations n'ont pu être réalisées sur la fin d'année 2020. En revanche, elles ont pu être engagées puis décalées sur 2021 via les restes à réaliser. Ainsi, pour la réfection des routes (1 M€), des travaux sont en cours sur les communes de Metz, Marly, Moulins-lès-Metz, Marieulles-Vezon, Woippy ou encore Jussy. Les 250 k€ consacrés à la réfection des ouvrages d'art concernent la passerelle de la Maccabée à Metz, dont les travaux sont prévus au second trimestre 2021, la création d'un parking de covoiturage à Fey (400 k€) fait actuellement l'objet d'une étude pour une réalisation en 2021, l'aménagement de pistes cyclables (500 k€) concernera en majorité la route de Jouy dont les travaux devraient démarrer en juin. Enfin, le remplacement des luminaires dans les zones d'activité est en cours et devrait concerner 10 secteurs, notamment la rue des Drapiers à Metz et la petite Voèvre.

La compétence **assainissement pluvial** observe une baisse de 149 k€ en fonctionnement, là aussi en raison de l'effort demandé à Haganis qui concernait également la convention en matière d'assainissement des eaux pluviales. Les autres dépenses, notamment la masse salariale, sont stables. En investissement, les dépenses affichent une hausse de 443 k€ par rapport à 2019, qui correspond au coup d'accélérateur donné à la réfection des réseaux d'assainissement des eaux pluviales (1,3 M€ contre 958 k€ en 2019). Malgré tout, les réalisations sont inférieures aux prévisions (1,8 M€) du fait des retards engendrés par la crise sanitaire. L'enveloppe de 1 M€ destinée à financer des travaux d'assainissement en coordination avec les travaux de voirie a été presque entièrement consommée (965 k€).

Les dépenses liées à **l'eau et l'énergie** concernent en partie la compétence GEMAPI, pour laquelle les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées du versement de cotisations aux syndicats du territoire intervenant en matière de prévention des inondations (291 k€), en stabilité. En investissement, la hausse est liée à l'accélération de l'exercice de cette compétence. Les études et travaux sur le ruisseau Saint-Pierre sont en hausse de 600 k€ par rapport à 2019 (736 k€ au total en 2020), de même que les frais d'études sur d'autres cours d'eau. Pour autant, le taux d'exécution constaté ne s'élève qu'à 68 % en raison de l'interruption de certaines missions pendant une partie de l'année du fait du contexte sanitaire, ainsi qu'à certaines difficultés climatiques (sécheresse). En recettes, 230 k€ ont été versés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour subventionner certaines opérations (ruisseau Saint-Pierre, ruisseau de Vallières, réalisation d'un inventaire des zones humides etc).

En matière d'énergie, 143 k€ ont été consacrés aux travaux d'extension des réseaux électriques. Le produit perçu au titre des redevances dites « R2 », en lien avec les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans les communes et qui leur sont ensuite reversées est stable (37 k€).

La compétence **Incendie et secours** est principalement constituée de la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours, dont le montant est le même qu'en 2019 (8 557 k€). Elle concerne également la gestion des poteaux incendie, qui a mobilisé moins de dépenses d'entretien en 2020 (-26 k€) en raison de l'enfouissement des bornes permettant de limiter les dégradations.

Les dépenses relatives à la **fourrière animale** concernent la masse salariale, dont l'évolution (+ 10 k€) suit les obligations réglementaires, ainsi que la convention de gestion conclue avec le délégataire dont le coût est stable (175 k€).

Enfin, les **transports urbains** regroupent uniquement la masse salariale dédiée à la mobilité et aux transports (949 k€) ainsi que la convention d'entretien des espaces verts Mettis avec la Ville de Metz (90 k€). Les dépenses d'intervention sont imputées au budget annexe Transports publics, qui rembourse au budget principal une partie des frais de masse salariale et de moyens généraux.

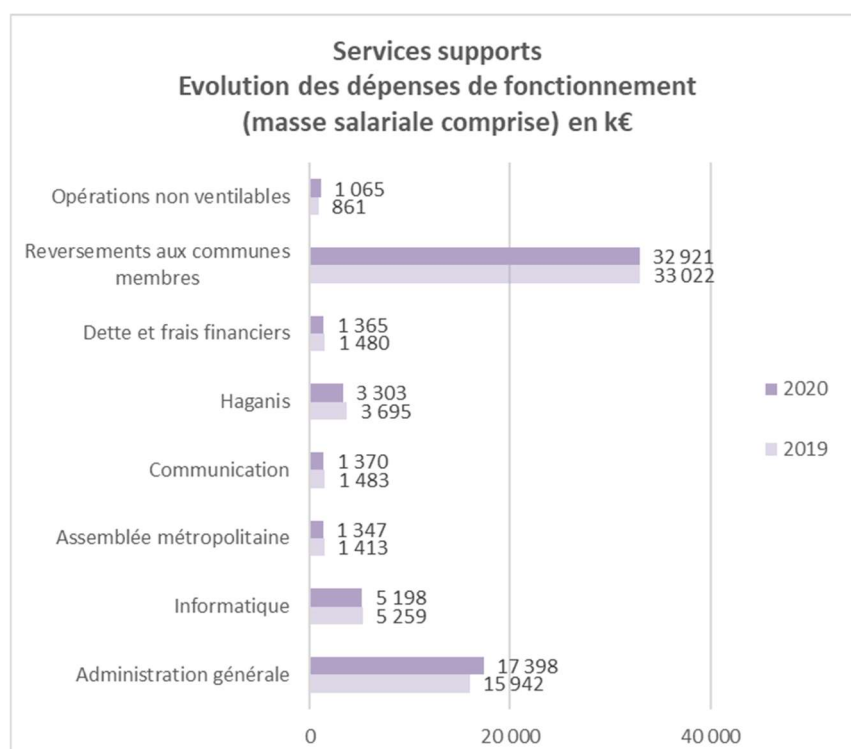
G. L'APPUI DES SERVICES SUPPORTS DANS L'EXERCICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

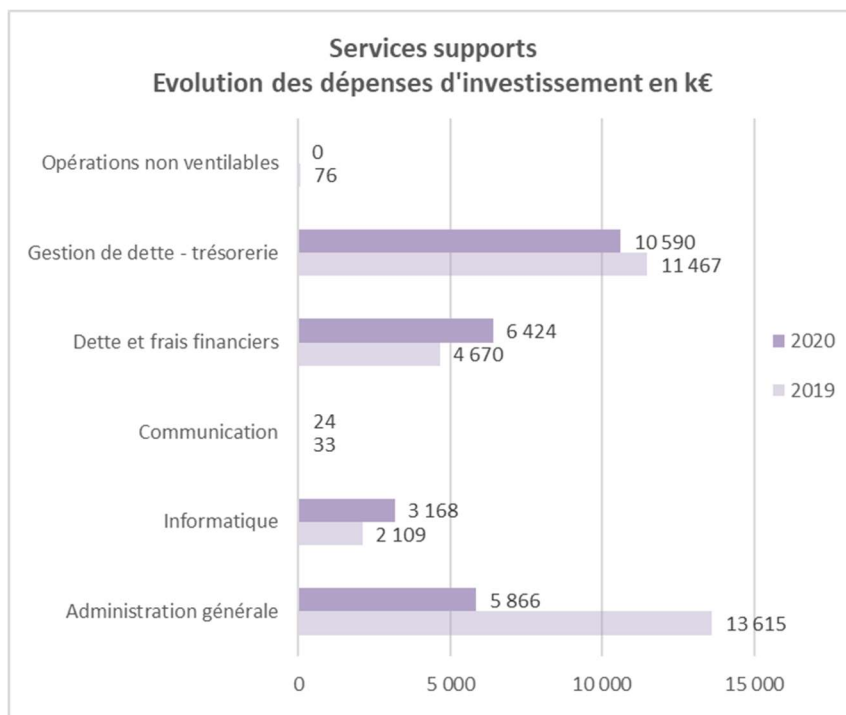
fonctionnement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	63 154 974	64 710 562	65 892 979	63 966 698	97,08%	1,29%
recettes réelles	130 581 647	129 929 024	138 280 176	131 576 422	95,15%	0,76%
charge nette	67 426 673	65 218 462	72 387 197	67 609 724		

investissement	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Compte Administratif 2020	taux d'exécution BTV20 / CA20	taux d'évolution CA19 / CA20
dépenses réelles	32 293 740	31 280 936	55 889 072	27 642 908	49,46%	-14,40%
recettes réelles	28 308 192	45 209 506	71 975 789	51 001 072	70,86%	80,16%
charge nette	3 985 549	-13 928 570	-16 086 716	-23 358 164		

Les crédits relatifs aux services supports regroupent en premier lieu ce qui concerne l'administration générale, la gestion des assemblées métropolitaines, les systèmes d'information et la communication, ainsi que les opérations entre Metz Métropole et la régie Haganis concernant le personnel. Sont également regroupées dans cette catégorie les dépenses financières diverses (versements aux communes, crédits relatifs à la dette, opérations non ventilables).

En fonctionnement, les dépenses ainsi que les recettes observent de très légères hausses par rapport à 2019, avec des taux de réalisation proches de 100 %. Les évolutions et les taux d'exécution sont plus variables en investissement, principalement en raison de l'achèvement des travaux relatifs à la Maison de la Métropole.





En fonctionnement, les dépenses les plus importantes concernent les versements aux communes membres, dont la somme est stable entre 2019 et 2020 (voir partie 1, D).

Les dépenses liées à **l'administration générale** observent en fonctionnement une hausse de 1,5 M€, essentiellement due à la crise sanitaire puisque près de 820 k€ ont été consacrés à l'achat de fournitures spécifiques destinées à protéger les agents (masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien divers). Une partie des commandes ont été passées pour le compte de certaines communes et satellites et ont fait l'objet d'un remboursement de leur part (234 k€). L'Etat a également subventionné une partie de ces acquisitions (222 k€). En outre, le renouvellement du marché des assurances de la collectivité fait apparaître une hausse des cotisations par rapport à l'ancien contrat (+ 91 k€ soit un coût de 466 k€). La mise en service de la Maison de la Métropole, conjointement aux autres sites, a engendré sur 2020 des dépenses supplémentaires à hauteur de 255 k€ (fluides, entretien des locaux, maintenance). A compter de 2021, les autres sites hébergeant les services administratifs métropolitains ont été libérés, ces coûts devraient donc se réguler. Enfin, la masse salariale totale affectée à l'administration générale représente un montant de 13 M€, en hausse de 315 k€ par rapport à 2019 selon les évolutions légales (glissement vieillesse-technicité, parcours professionnels, carrières et rémunérations) et les créations de postes.

En investissement, la forte baisse observée est en lien avec l'achèvement des travaux relatifs à la construction de la Maison de la Métropole (-7,5 M€, soit 5 M€ de dépenses en 2020). Les autres dépenses concernent principalement les fonds de concours versés aux communes pour 573 k€ (521 k€ versés en 2019). Dans ce cadre, ont notamment été subventionnés en 2020 la réalisation d'un terrain synthétique à Moulins, la réhabilitation du centre socioculturel la Louvière à Marly, l'agrandissement de l'école intercommunale à Vantoux ou encore la rénovation de l'éclairage public à Ars-Laquenexy.

Concernant **l'informatique**, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2019. En revanche, la hausse de 1,1 M€ constatée en investissement est en lien avec la crise sanitaire et le

développement du télétravail pour une grande partie des agents, ainsi que le renouvellement des assemblées municipales et métropolitaines. La collectivité a en effet dû procéder rapidement à l'acquisition des équipements nécessaires (principalement des ordinateurs portables ainsi que du matériel connexe et de visio) afin d'équiper un maximum d'agents, de même pour les dotations de matériel aux élus. Ce montant supplémentaire concerne la Métropole mais également la Ville de Metz, qui rembourse au réel les dépenses qui la concernent. Le total des dépenses refacturées en 2020 s'est élevé à 1,37 M€.

En matière de **communication** et d'**assemblée métropolitaine**, les baisses en fonctionnement sont en lien avec l'annulation d'évènements du fait de la crise sanitaire, ainsi qu'avec la réduction du nombre de magazines métropolitains édités (6 en 2019 et 3 en 2020).

Les dépenses liées à **Haganis** concernent les mises à disposition de personnel et leurs frais annexes, ces dernières observent une baisse tous les ans du fait de départs en retraite et de mutations des agents concernés.

Les crédits relatifs à la **dette et aux frais financiers** baissent en fonctionnement (-115 k€) en lien avec les tableaux d'amortissements dégressifs concernant les intérêts, et sont en hausse en investissement (+ 1,8 M€) en raison du remboursement d'un emprunt de 1 553 k€ initialement conclu pour financer la construction du Centre de Congrès, devenu sans objet du fait de la réévaluation de la participation du Département au financement du projet. Cette somme se retrouve également en recette puisque l'emprunt n'avait pas encore été tiré. L'emprunt de 8 M€ conclu en 2020 pour financer les investissements de l'année n'étant tiré qu'en 2021, il ne se retrouve pas dans les dépenses relatives à la dette en 2020.

La hausse de 204 k€ sur les opérations non ventilables en fonctionnement concerne la constitution d'une nouvelle provision pour un contentieux lié à la voirie à hauteur de 50 k€, en plus de la provision de 500 k€ pour le Centre Pompidou-Metz. Les reversements aux communes du produit de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité sont en hausse de 126 k€, notamment par l'intégration de la commune d'Augny dans le dispositif.

Enfin, les opérations de gestion de dette et de trésorerie concernant les crédits dits « long terme reconstituables », qui permettent d'optimiser la gestion de la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

	2020
Résultat antérieur de fonctionnement	4 681 934
dépenses de fonctionnement	60 107 468
<i>dont ordre</i>	9 014 252
recettes de fonctionnement	59 526 381
<i>dont ordre</i>	2 135 248
résultat de fonctionnement de l'exercice	-581 086
Résultat antérieur d'investissement	-3 551 325
dépenses d'investissement	19 858 146
<i>dont ordre</i>	2 385 240
recettes d'investissement	20 786 012
<i>dont ordre</i>	9 264 244
<i>dont 1068</i>	3 949 748
<i>dont emprunt</i>	0
résultat d'investissement de l'exercice	927 866
résultat de l'exercice avant RAR	346 779
restes à réaliser - dépenses	1 975 786
restes à réaliser - recettes	250 000
résultat global de clôture	1 477 388
résultat global net des restes à réaliser	-248 398

L'exercice 2020 dégage un excédent de 346 779 €. Après prise en compte du résultat antérieur et des restes à réaliser, le résultat global est en déficit de 248 398 €.

Ce résultat est lié à la politique de modération du recours à l'emprunt. En effet, si un emprunt d'équilibre est bien inscrit au budget primitif, il n'est pas systématiquement réalisé afin de préserver au maximum la capacité d'emprunter.

De plus, dans le cadre de la loi de finances rectificative n°4 de 2020, une avance remboursable d'un montant de 5 M€ aurait dû être perçue sur l'exercice 2020 pour compenser les pertes de recettes liées à la billetterie et au versement transport. Cette somme, qui sera remboursable sur une durée allant de 6 à 10 ans, sera finalement perçue en 2021.

Par ailleurs, la section de fonctionnement, structurellement excédentaire, a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire en 2020. En effet, si les dépenses et les recettes sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, les recettes subissent une diminution plus importante (-10 % contre -8% pour les recettes), faisant passer le résultat de la section de 681 k€ en 2019 à -581 k€ en 2020. L'impact sur les dépenses de fonctionnement de la réduction du service mis en œuvre pendant les périodes de

confinement n'est que partiellement constaté sur l'exercice 2020. Il sera définitivement arrêté en 2021, après validation de l'avenant au contrat de DSP qui fixera la baisse de la rémunération du délégataire.

EXPLOITATION DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
011	Charges à caractère général	51 644	48 897	47 077	-8,84%
012	Charges de personnel	500	510	456	-8,96%
014	Atténuations de produits	3	50	6	85,44%
65	Charges de gestion courante	1 168	1 215	1 122	-3,96%
66	Charges financières	2 627	2 486	2 432	-7,41%
67	Charges exceptionnelles	995	1	1	-99,93%
Total des dépenses réelles		56 938	53 159	51 093	-10,26%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 356	10 000	9 014	7,88%
Total des dépenses d'ordre		8 356	10 000	9 014	7,88%
TOTAL dépenses d'exploitation		65 293	63 159	60 107	-7,94%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		65 293	63 159	60 107	-7,94%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, ma	14 062	9 800	10 375	-26,22%
73	Produits issus de la fiscalité	46 049	42 000	43 613	-5,29%
74	Subventions d'exploitation	1 249	1 351	1 307	4,59%
75	Autres produits de gestion courante	622	2 265	990	59,11%
77	Produits exceptionnels	1 889	859	871	-53,92%
78	Reprise sur subventions		57	57	
Total des recettes réelles		63 871	56 332	57 391	-10,15%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 104	2 145	2 135	1,49%
Total des recettes d'ordre		2 104	2 145	2 135	1,49%
TOTAL recettes d'exploitation		65 975	58 477	59 526	-9,77%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			4 682		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		65 975	63 159	59 526	-9,77%

Par rapport au CA 2019, une forte baisse est constatée aussi bien sur les recettes (-10 %) que sur les dépenses (-8 %).

En dépenses, la diminution principale concerne la rémunération du délégataire (chapitre 011), en partie en lien avec la baisse d'activité due à la crise sanitaire mais aussi aux régularisations de l'année 2019 (-4,1 M€ soit un total de 45,79 M€ en 2020). Les autres diminutions concernent les crédits d'études (- 230 k€), la réalisation du modèle multimodal ayant mobilisé davantage de crédits en 2019, et la fin de la prise en charge du transport scolaire sur l'ancien territoire du Val Saint-Pierre.

En termes de dépenses de personnel, la baisse de près de 9 % s'explique par l'affectation des agents du service sur le budget Transports, en effet ces derniers ont été légèrement moins mobilisés sur cette compétence en 2020.

La forte baisse des recettes de fonctionnement résulte de l'arrêt quasi-total des services au cours du premier confinement de mars à mai 2020, et de la lente reprise de la fréquentation ; la billetterie a subi une perte s'élevant à un quart de ses recettes habituelles (-26 %, soit -3,7 M€).

De même, le Versement Mobilité, dont le produit s'élevait à 46 M€ en 2019, souffre d'une baisse de 2,4 M€ de son produit par rapport à l'année précédente (-5%) due à la mise en place du chômage partiel qui n'est pas assujetti à ce versement.

Un acompte de 50 % de la compensation de l'Etat a été versé en 2020 à hauteur de 643 k€.

Les autres recettes concernent notamment la convention de complémentarité des réseaux avec la Région Grand Est (887 k€) dont la hausse dépend de l'indexation de cette dernière, le produit du Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprises (CICE) reversé par le délégataire (870 k€), la dotation de compensation de relèvement du seuil du Versement Transport, dont la loi de Finances 2020 prévoyait la baisse (622 k€ en 2019 contre 328 k€ en 2020), et la Dotation Générale de Décentralisation versée par l'Etat au titre du transport scolaire (400 k€).

INVESTISSEMENT DEPENSES					
en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	6 733	7 106	6 955	3,30%
20	Immobilisations incorporelles	310	418	286	-7,88%
21	Immobilisations corporelles	3 117	9 378	6 932	122,35%
23	Immobilisations en cours	0	20	40	
4581	Opérations pour compte de tiers		3 262	3 260	
Total des dépenses réelles		10 161	20 184	17 473	71,96%
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 104	2 145	2 135	1,49%
041	Opérations patrimoniales		250	250	
Total des dépenses d'ordre		2 104	2 395	2 385	13,37%
TOTAL dépenses d'investissement		12 265	22 579	19 858	61,91%
Reste à réaliser N-1			398		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			3 551		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		12 265	26 529	19 858	61,91%

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

	2020
Résultat antérieur de fonctionnement	-14 559
dépenses de fonctionnement	1 694 999
<i>dont ordre</i>	55 769
recettes de fonctionnement	2 470 399
<i>dont subv budget principal</i>	752 000
<i>dont ordre</i>	
résultat de fonctionnement de l'exercice	775 399
Résultat antérieur d'investissement	-756 301
dépenses d'investissement	236 717
<i>dont ordre</i>	0
recettes d'investissement	55 769
<i>dont ordre</i>	55 769
<i>dont 1068</i>	
<i>dont emprunt</i>	
résultat d'investissement de l'exercice	-180 949
résultat de l'exercice avant RAR	594 451
restes à réaliser - dépenses	2 471
restes à réaliser - recettes	0
résultat global de clôture	-176 409
résultat global net des restes à réaliser	-178 880

Ce budget annexe retrace les réalisations opérées par le pôle archéologie préventive, tant pour les diagnostics et la valorisation scientifique (activités relevant du service public) que pour les fouilles archéologiques (activités dites industrielles et commerciales). Si les activités qui relèvent du service public peuvent être couvertes par une subvention du budget principal, tel n'est pas le cas des activités de fouilles qui entrent dans le champ concurrentiel.

Ainsi, lors de l'élaboration du budget primitif, c'est une subvention d'équilibre globale du budget principal qui est inscrite car il n'est à ce stade pas possible de déterminer avec certitude le niveau de l'activité relevant du service public et celui de l'activité de fouilles. En fin d'exercice, la participation du budget principal est calculée afin de couvrir strictement le besoin de financement des activités de service public. Le résultat global de clôture traduit donc la somme cumulée des résultats de l'activité fouilles.

Le résultat fin 2020 apparaît en déficit de 178 880 €. A noter que le déficit s'est résorbé par rapport à celui constaté fin 2019 (- 771 k€) grâce à des recettes en hausse.

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
011	Charges à caractère général	527	860	601	14,00%
012	Charges de personnel	928	900	874	-5,84%
65	Subventions	0	67	67	
66	Charges financières	17	26	14	-16,85%
67	Charges exceptionnelles		89	84	
68	Dotations aux provisions	0			
Total des dépenses réelles		1 472	1 942	1 639	11,40%
023	Virement à la section d'investissement	0	759	0	
042	Transfert entre sections	55	60	56	0,88%
Total des dépenses d'ordre		55	819	56	0,88%
TOTAL dépenses de fonctionnement		1 527	2 761	1 695	11,02%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			193		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 527	2 955	1 695	11,02%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
74	Subventions et participations	378	303	493	30,39%
75	Autres produits de gestion courante	955	2 597	1 922	101,25%
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>360</i>	<i>1 265</i>	<i>752</i>	<i>108,89%</i>
78	Reprise sur provisions		55	55	
Total des recettes réelles		1 333	2 955	2 470	85,28%
Total des recettes d'ordre					
TOTAL recettes de fonctionnement		1 333	2 955	2 470	85,28%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 333	2 955	2 470	85,28%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 11 %, tandis que les recettes réelles observent une augmentation de 85 %.

La hausse des dépenses de fonctionnement se concentre sur les charges à caractère général (locations de matériels notamment) et est en lien avec l'attribution d'un nombre de chantiers plus important que l'année précédente. En 2020, 13 diagnostics ont été réalisés, ainsi que 4 fouilles. En matière de consommables sur la Maison de l'Archéologie Préventive, après une hausse importante en 2019 due à des régularisations sur les factures d'électricité sur les années 2016, 2017 et 2018, le niveau de consommation est revenu à la normale (150 k€).

En termes de dépenses de personnel, la baisse de 6 % est liée à deux départs dans le service en cours d'année ainsi qu'à un recours un peu moins important à l'embauche de vacataires.

Enfin, une dépense de 67 k€ est constatée suite à la déclaration comme étant éteintes pour cause d'irrécouvrabilité de certaines créances émises en 2016, 2017 et 2019.

La forte hausse en matière de recettes concerne principalement la facturation des fouilles, en lien avec des chantiers plus importants attribués. La subvention du budget principal est également en hausse, passant de 752 k€ en 2020 contre 360 k€ en 2019. En effet, cette subvention est calculée selon le besoin de financement des dépenses de service public de l'exercice n-1, plus important en 2019 qu'en 2018.

Par ailleurs, la subvention versée par l'Etat au titre des diagnostics archéologiques s'est avérée plus importante qu'en 2019 (490 k€ contre 378 k€ l'année précédente).

Enfin, 55 k€ avaient été provisionnés afin de faire face à d'éventuels défauts de paiement, ces crédits ont été intégralement récupérés pour financer en partie les créances éteintes.

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte Administratif 2019	Budget Total Voté 2020	Compte Administratif 2020	Evo CA 2020-CA 2019
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	19	8	3	-83,58%
16	Emprunts et Dettes	233	234	234	0,39%
Total des dépenses réelles		251	242	237	-5,87%
Total des dépenses d'ordre					
TOTAL dépenses d'investissement		251	242	237	-5,87%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			577		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		251	819	237	-5,87%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2019	Budget Total Voté 2020	Compte Administratif 2020	Evo CA 2020-CA 2019
Chap	Libellé				
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	179			
Total des recettes réelles		179	0	0	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	759	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	55	60	56	0,88%
Total des recettes d'ordre		55	819	56	
TOTAL recettes d'investissement		234	819	56	-76,19%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		234	819	56	-76,19%

En investissement, les dépenses concernent le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction du bâtiment, stable par rapport à 2019 (234 k€) ainsi que l'acquisition de petit matériel (3 k€).

En 2020, il n'y a pas eu de résultat affecté à la section d'investissement, la reprise du résultat lors du budget supplémentaire constatant un déficit en investissement mais aussi en fonctionnement.

Le résultat global de clôture s'améliore de 595 k€ en 2020, passant de -771 à -176 k€.

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

	2020
Résultat antérieur de fonctionnement	1 497 479
dépenses de fonctionnement	4 025 948
<i>dont ordre</i>	18 385
recettes de fonctionnement	4 476 710
<i>dont ordre</i>	0
résultat de fonctionnement de l'exercice	450 763
Résultat antérieur d'investissement	45 893
dépenses d'investissement	1 303 512
<i>dont ordre</i>	1 303 512
recettes d'investissement	1 321 897
<i>dont ordre</i>	1 321 897
<i>dont 1068</i>	
<i>dont emprunt</i>	
résultat d'investissement de l'exercice	18 385
résultat de l'exercice avant RAR	469 148
restes à réaliser - dépenses	
restes à réaliser - recettes	
résultat global de clôture	2 012 520
résultat global net des restes à réaliser	2 012 520

Ce budget annexe affiche en 2020 un excédent sur la section de fonctionnement (450 763 €) ainsi que sur la section d'investissement (18 385 €), pour un résultat global cumulé de 2 012 520 €.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif	Voté 2020	Administratif	CA 2019
		2019		2020	
21	Immobilisations corporelles	0	65	0	
Total des dépenses réelles		0	65	0	
041	Opérations patrimoniales		1 304	1 304	
Total des dépenses d'ordre		0	1 304	1 304	
TOTAL dépenses d'investissement		0	1 368	1 304	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0	1 368	1 304	

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif	Voté 2020	Administratif	CA 2019
		2019		2020	
Total des recettes réelles					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	18	19	18	0,00%
041	Opérations patrimoniales		1 304	1 304	
Total des recettes d'ordre		18	1 323	1 322	7090,08%
TOTAL recettes d'investissement		18	1 323	1 322	7090,08%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			46		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18	1 368	1 322	7090,08%

En dépenses et en recettes, des opérations patrimoniales sont constatées à hauteur de 1,3 M€ au titre de la régularisation d'immobilisations anciennes.

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

	2020
Résultat antérieur de fonctionnement	9 460 042
dépenses de fonctionnement	20 950 645
<i>dont ordre</i>	15 042 475
recettes de fonctionnement	20 694 194
<i>dont subvention budget principal</i>	323 000
<i>dont ordre</i>	17 434 564
résultat de fonctionnement de l'exercice	-256 451
Résultat antérieur d'investissement	-2 952 133
dépenses d'investissement	17 434 564
<i>dont ordre</i>	17 434 564
recettes d'investissement	17 436 615
<i>dont ordre</i>	15 042 475
<i>dont 1068</i>	
<i>dont emprunt/avance budget principal</i>	2 393 000
résultat d'investissement de l'exercice	2 051
résultat de l'exercice avant RAR	-254 399
restes à réaliser - dépenses	
restes à réaliser - recettes	
résultat global de clôture	6 253 509
résultat global net des restes à réaliser	6 253 509

En 2020, la section de fonctionnement est en déficit de 256 451 €, et la section d'investissement en excédent de 2 051 €, pour un résultat global cumulé de 6 253 509 €.

Pour rappel, le budget principal consent annuellement des avances remboursables à ce budget annexe, dont le remboursement aura lieu une fois l'ensemble des cessions réalisées. Ainsi, avec les 2 393 k€ versés en 2020, c'est un montant total de 11 765 k€ d'avances que le budget principal a consenti au budget annexe.

Ce budget concerne les zones de Frescaty, Lauvallières ainsi que les zones transférées au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, dont notamment l'Actipôle. Il est soumis à la comptabilité de stocks, impliquant que toutes les dépenses sont comptabilisées en fonctionnement.

Métropolitain. Enfin, les loyers versés au titre de la location de certains bâtiments se sont élevés à 308 k€.

Sur les autres zones, des terrains ont été acquis sur l'Actipôle (494 k€), sur Lauvallières (238 k€) ainsi que sur le Technopôle (361 k€). Des cessions ont également eu lieu sur l'Actipôle (631 k€) et sur le Technopôle (153 k€).

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
Total des dépenses réelles		0	0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	15 042	24 889	17 435	15,90%
Total des dépenses d'ordre		15 042	24 889	17 435	15,90%
TOTAL dépenses d'investissement		15 042	24 889	17 435	15,90%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			2 952		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15 042	27 841	17 435	15,90%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020-
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
16	Emprunts et Dettes	3 604	4 500	2 394	-33,57%
Total des recettes réelles		3 604	4 500	2 394	-33,57%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	8 294	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 439	15 047	15 042	31,50%
Total des recettes d'ordre		11 439	23 341	15 042	31,50%
TOTAL recettes d'investissement		15 043	27 841	17 437	15,91%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15 043	27 841	17 437	15,91%

Les dépenses et recettes d'ordre concernent les écritures de stocks spécifiques à chaque zone, en lien avec la comptabilité particulière appliquée à ce budget.

En recette réelle, l'avance versée par le budget principal s'est élevée à 2 393 k€ en 2020, soit une baisse de 34 % par rapport à 2020 (3 604 k€). Cette avance, consentie par le budget principal, a vocation à financer le décalage traditionnellement constaté entre les dépenses d'aménagement et les recettes de cessions.

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Créé en 2018 suite au transfert de la compétence eau potable, ce budget annexe gère les délégations de service public (DSP) transférées par les communes de manière transitoire, dans l'attente de leur expiration et de l'intégration des communes dans le périmètre de la régie de l'eau de Metz Métropole. En 2020, la DSP de la commune de Rozérieulles était toujours en cours, et prendra fin au 30 juin 2021. Par ailleurs, ce budget gère également la DSP liée à l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin, dissout au 1^{er} janvier 2020, et qui concernait trois communes du territoire métropolitain (Ars-Laquenexy, Noisseville, Nouilly).

	2020
Résultat antérieur de fonctionnement	120 061
dépenses de fonctionnement	36 981
<i>dont ordre</i>	11 870
recettes de fonctionnement	89 476
<i>dont ordre</i>	45
résultat de fonctionnement de l'exercice	52 495
Résultat antérieur d'investissement	9 781
dépenses d'investissement	70 533
<i>dont ordre</i>	45
recettes d'investissement	34 464
<i>dont ordre</i>	11 870
<i>dont 1068</i>	17 345
<i>dont emprunt</i>	
résultat d'investissement de l'exercice	-36 069
résultat de l'exercice avant RAR	16 426
restes à réaliser - dépenses	
restes à réaliser - recettes	19 750
résultat global de clôture	146 269
résultat global net des restes à réaliser	166 019

En fonctionnement, le résultat 2020 est excédentaire (52 495 €), tandis que la section d'investissement est en déficit (36 069 €). En cumulé, le résultat est de 166 019 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2019	Budget Total Voté 2020	Compte Administratif 2020	Evo CA 2020 - CA 2019
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	39	28	13	-66,39%
66	Charges financières	6	15	12	113,71%
67	Charges exceptionnelles	0	10	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		45	52	25	-43,90%
042	Opérations d'ordre entre sections	12	67	12	0,00%
Total des dépenses d'ordre		12	67	12	0,00%
TOTAL dépenses d'exploitation		57	119	37	-34,70%
023	Virement à la section d'investissement		109	0	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		57	228	37	-34,70%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2019	Budget Total Voté 2020	Compte Administratif 2020	Evo CA 2020 - CA 2019
Chap	Libellé				
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	15	84	89	481,71%
Total des recettes réelles		15	84	89	477,44%
042	Opérations d'ordre entre sections	0	24	0	0,00%
Total des recettes d'ordre		0	24	0	0,00%
TOTAL recettes d'exploitation		16	108	89	476,05%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			120		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		16	228	89	476,05%

La variation des dépenses de fonctionnement est en lien avec la baisse du montant versé à la régie de l'eau au titre de diverses prestations (32 k€ en 2019, 11 k€ en 2020). Les charges financières intègrent depuis 2020 les intérêts d'emprunt liés à l'ex SESEM (6 k€).

En matière de recettes, la hausse est également liée à l'intégration de la DSP SESEM, dont les redevances d'eau potable ont représenté 73 k€ en 2020.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020 -
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
16	Emprunts et Dettes	12	28	26	128,49%
23	Immobilisations en cours	218	149	44	-79,80%
Total des dépenses réelles		230	177	70	-69,34%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0	24	0	0,00%
Total des dépenses d'ordre		0	24	0	0,00%
TOTAL dépenses d'investissement		230	201	71	-69,33%
Reste à réaliser N-1			27		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		230	228	71	-69,33%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2020 -
Chap	Libellé	Administratif 2019	Voté 2020	Administratif 2020	CA 2019
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	17	17	
13	Subventions d'Investissement	0	25	5	
Total des recettes réelles		0	42	23	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	109	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12	67	12	0,00%
Total des recettes d'ordre		12	176	12	0,00%
TOTAL recettes d'investissement		12	218	34	190,36%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			10	0	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		12	228	34	190,36%

La baisse des dépenses d'investissement est en lien avec l'achèvement des travaux sur les réseaux d'eau de Rozérieulles, qui ont représenté 218 k€ en 2019 contre 44 k€ en 2020. Le remboursement du capital des emprunts est en hausse suite à l'intégration des emprunts de l'ex SESEM (15 k€).

Le résultat 2019 a permis d'affecter 17 k€ en section d'investissement afin de financer une partie des dépenses. En outre, un acompte de subvention de l'Agence de l'Eau a été perçu pour 5 k€ au titre des travaux réalisés sur Rozérieulles, le reste de la subvention étant inscrit en restes à réaliser.